

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire :

Introduction.....	3
I. La participation de la Métropole à l'effort national de redressement des comptes publics	8
II. La section de fonctionnement	10
2.1. Les recettes de fonctionnement	10
2.2. Les dépenses de fonctionnement	19
III. La section d'investissement	27
3.1. Les recettes d'investissement	27
3.2. Les dépenses d'investissement.....	30
3.3. Les opérations de gestion de dette	36
IV. Les politiques publiques.....	41
4.1. Le développement économique et numérique du territoire	41
4.2. La solidarité et la cohésion sociale.....	48
4.3. La transition écologique.....	52
4.4. Les opérations structurantes et les aménagements de voiries, de réseaux et d'espaces publics.....	65
Annexe – Les flux internes et le budget annexe Nice Méridia	73

Introduction

- **Un contexte national toujours instable et une contrainte financière accrue**

L'exercice 2026 s'ouvre dans un environnement national marqué par une incertitude persistante. Alors que la croissance demeure faible et que le redressement des comptes publics s'impose comme une priorité nationale, les collectivités territoriales sont de nouveau appelées à contribuer de manière significative à l'effort de consolidation budgétaire engagé par l'État.

Le dépôt du projet de loi de finances, le 14 octobre 2025, confirme un resserrement budgétaire sans précédent. Les principales mesures – amplification du dispositif DILICO, écrêtement renforcé des dotations, gel des fractions de TVA, minoration des allocations compensatrices, suppression de la part fonctionnement du FCTVA – conduisent à un accroissement des prélèvements sur les ressources locales. Par ailleurs, la hausse du taux de cotisation employeur à la CNRACL initiée en 2025 se poursuit en 2026, aggravant à nouveau les charges de personnel de 2,6 M€.

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, l'impact de ces mesures est désormais **chiffré à 16,6 M€ supplémentaires en 2026 par rapport à 2025**, soit un effort sensiblement supérieur à celui anticipé lors du débat d'orientations budgétaires (11,2 M€).

Dans ce contexte, la compression drastique des marges financières locales devient un élément structurant de l'action publique : les ressources dynamiques sont bridées, la fiscalité locale demeure stable par choix politique, et les dotations nationales continuent de se contracter ou de stagner.

- **Des fondamentaux financiers solides, résultat d'une gestion exigeante**

Malgré cet environnement contraint, la Métropole Nice Côte d'Azur aborde 2026 avec des indicateurs financiers particulièrement robustes.

- **Une stabilité fiscale réaffirmée**, sans augmentation des taux depuis plusieurs années, confirmée pour 2026 ;
- **Une épargne brute élevée et stabilisée** : elle s'établit à **150,9 M€ en prévision 2026**, malgré l'impact des mesures nationales ;
- **Une diminution durable de l'endettement** : après une baisse de **15,2 M€ en 2024** et de **4,5 M€ en 2025**, l'encours devrait se réduire de **près de 38 M€ en 2026**, soit **près de 60 M€ de dette remboursée en trois ans** ;
- **Un ratio de désendettement maîtrisé** : il s'établit à **10,9 années** en prévision 2026, un niveau jugé soutenable et solide ;
- **Des dépenses de fonctionnement contenues**, malgré l'inflation et les charges imposées par la loi de finances, avec un taux d'exécution anticipé de 97 %.

Cette trajectoire démontre la résilience du modèle métropolitain, fondé sur une discipline budgétaire continue, la consolidation d'une épargne forte et un pilotage rigoureux de la dette.

- **Un territoire résilient face aux défis climatiques, économiques et sociaux**

Territoire d'innovation mais aussi territoire exposé, la Métropole poursuit son effort d'adaptation face aux aléas climatiques (reconstruction des vallées, planification urbaine, stratégie de désimperméabilisation), aux besoins de mobilité durable (création des lignes de tramway T4 et T5), aux tensions sur le logement et aux impératifs de cohésion sociale.

L'année 2026 marque la poursuite de la reconstruction des vallées touchées par les tempêtes Alex et Aline, l'accélération des investissements structurants pour la transition écologique (Haliotis 2, Arianeo, réseaux de chaleur et de froid, mobilités décarbonées), ainsi que le maintien d'un effort soutenu en faveur de la solidarité et du logement.

Cet engagement constant, conjugué à un haut niveau d'épargne et à une dette en réduction, permet à la Métropole de préserver sa capacité à investir pour protéger, accompagner et transformer son territoire.

- **Le budget primitif 2026 : continuité de l'action publique, ambition d'investissement et rigueur financière**

Le budget primitif 2026 traduit concrètement ces choix politiques et financiers.

Il repose sur trois orientations majeures :

- **1. Garantir la qualité des services publics**

Transport, voirie, gestion des déchets, eau et assainissement, prévention des inondations, solidarité, politique de la ville : la priorité demeure la continuité et la performance des services rendus au quotidien pour les familles et les entreprises du territoire.

- **2. Maintenir une politique d'investissement élevée au soutien de l'activité**

Les dépenses d'équipement atteignent, en 2026 :

- **227,1 M€** pour le périmètre consolidé Métropole,
- **près de 450 M€** en incluant l'ensemble des opérateurs métropolitains (Régie Ligne d'Azur, Régie Eau d'Azur, Régie des Parcs d'Azur, Office de Tourisme Métropolitain).

Ces investissements concernent la mobilité, la résilience climatique, la cohésion sociale et territoriale, les infrastructures, le renouvellement urbain, la transition écologique et la modernisation des équipements.

• **3. Préserver les équilibres financiers**

L'autofinancement prévisionnel, de **123,3 M€**, demeure la première ressource d'investissement.

Les recettes et dépenses sont calibrées avec prudence, conformément à une stratégie budgétaire stable, lisible et responsable.

• **Perspectives : une trajectoire durable, compatible avec les ambitions du territoire**

La perspective financière confirme la robustesse du modèle métropolitain :

- une fiscalité stable ;
- une épargne brute supérieure à **150 M€** ;
- un encours de dette en nette réduction ;
- une capacité de désendettement située sous les **11 ans** ;
- un niveau d'investissement soutenu et sécurisé par des cofinancements importants,

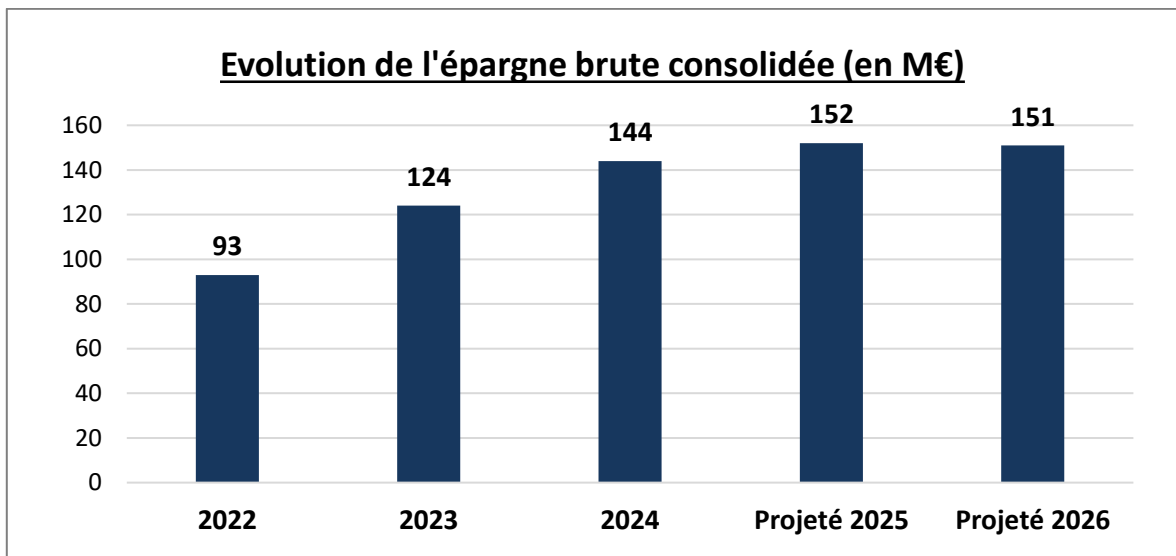
Dans un environnement marqué par la contrainte nationale, la Métropole Nice Côte d'Azur démontre sa capacité à conjuguer **efficacité de gestion, ambition territoriale et responsabilité financière**, au service d'un territoire en transformation et de ses habitants.

Les chiffres clés de la Métropole pour 2026 (périmètre consolidé) :

Poste (en M€)	CFU 2024	BP 2025	Projeté 2025	BP 2026	Projeté 2026
Recettes de fonctionnement	999,7	1 013,1	1 014,7	1 018	1 018
Dépenses de fonctionnement	855,5	887,8	862,2	894	867,1
Epargne brute	144,2	125,2	152,4	124,1	150,9
Epargne nette	36,7	20,7	47,8	21,2	48
Dépenses d'équipement	237,6	292,2	273,7	227,1	215,8
Variation encours de dette	- 15,2	56	- 4,5	- 3	- 37,9
Encours au 31/12	1 694,7	1 750,7	1 690,2	1 687,2	1 652,4
Capacité de désendettement	11,8	14	11,1	13,6	10,9

Evolution projetée de l'épargne brute (en millions d'euros)

En 2026, l'épargne brute est maintenue à un haut niveau de plus de 150 millions d'euros en dépit de la prise en compte des effets du projet de loi de finances correspondant à un effort supplémentaire pour la Métropole de 16,6 millions d'euros par rapport à 2025.



Note méthodologique :

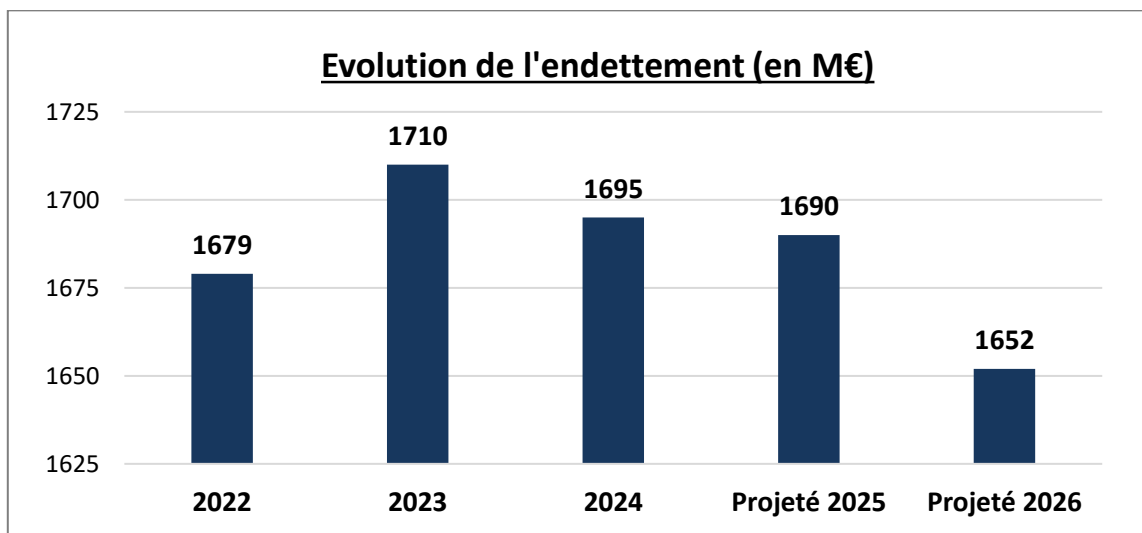
Les estimations 2025 ont été extrapolées à partir des dernières informations comptables et budgétaires connues (engagements et comptabilisations enregistrés à date notamment).

Les données 2026 tiennent compte d'un taux de réalisation estimé des dépenses de fonctionnement de 97% et des dépenses d'équipement de 95%.

Evolution projetée de l'endettement (en millions d'euros)

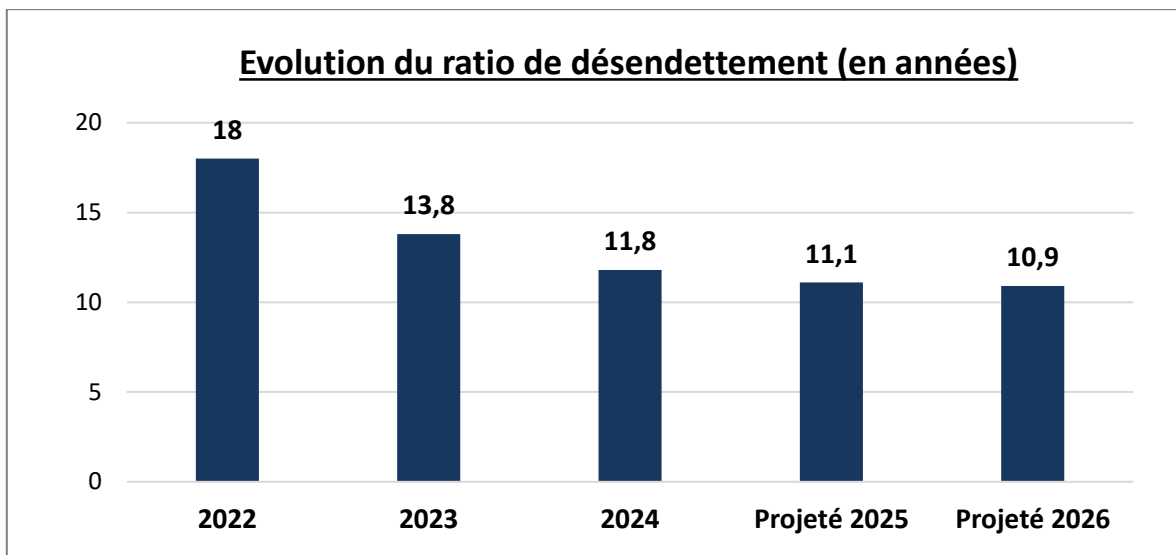
La dette consolidée de la Métropole a connu une baisse de -15,2 millions d'euros entre 2023 et 2024. L'effort de maîtrise de l'endettement est poursuivi en 2025 et même accentué en 2026. Au regard des données d'exécution disponibles, la dette devrait diminuer de -4,5 millions d'euros supplémentaires en 2025 puis refluer dans des proportions beaucoup plus importantes en 2026 : -37,9 millions d'euros.

Sur la période 2023-2026, le désendettement est donc estimé à près de 60 millions d'euros.



Evolution du ratio de désendettement (en années)

Grâce à des efforts importants sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'amélioration entamée dès 2023 se poursuit de façon continue.



I. La participation de la Métropole à l'effort national de redressement des comptes publics

Depuis la présentation du rapport d'orientations budgétaires, les services de la Métropole ont procédé à une actualisation de l'évaluation de l'effort demandé par l'État dans le cadre du redressement des finances publiques.

Le projet de loi de finances ayant été déposé le 14 octobre 2025, le rapport d'orientations budgétaires avait été élaboré sur la base d'hypothèses prévisionnelles.

Il ressort désormais que le montant de la contribution métropolitaine, initialement estimé à 11,2 millions d'euros lors des orientations budgétaires, est supérieur aux anticipations. Elle est désormais évaluée à 16,6 millions d'euros, le projet de loi de finances prévoyant notamment :

- **La reconduction et l'amplification du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO)**, la contribution de la Métropole étant aujourd'hui évaluée à 5 millions d'euros, au lieu de 2 millions d'euros initialement ;
- **L'accentuation de l'écrêtement de la dotation de compensation**, conduisant à une nouvelle réduction de 2,5 millions d'euros. Ce prélèvement permet de maintenir constante l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de financer la progression d'autres composantes de DGF, en particulier consacrées à la péréquation ;
- **Un écrêtement à hauteur de l'inflation des fractions de TVA**, chiffré à 1,9 million d'euros. Cette mesure aboutira dans les faits à supprimer la dynamique de progression de la TVA pour la seconde année consécutive, alors que les annonces du Gouvernement prévoyaient à l'origine une évolution plafonnée au niveau de l'inflation ;
- **L'application d'un coefficient de minoration de 0,75% aux allocations compensatrices de fiscalité versées pour compenser la division par deux de la base imposable des établissements industriels**, qui conduit à une perte de ressources de 2,5 millions d'euros ;
- **La suppression de la part « fonctionnement » du fonds de compensation de la TVA**, qui entraîne une baisse des recettes chiffrée à 1,5 million d'euros ;

S'ajoutent à ces mesures :

- **La poursuite de la hausse du taux de cotisation « employeur » à la CNRACL**. L'impact sur les charges de personnel sera porté de 2,6 millions d'euros en 2025 à 5,2 millions d'euros en 2026 ;

- **La progression de la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).** La montée en charge des indicateurs financiers issus des réformes fiscales intervenues en 2020 et en 2021 entraîne une augmentation de 0,6 million d'euros du prélèvement de la Métropole, ainsi porté à 5,2 millions d'euros.

II. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

Dans le budget primitif, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 1 018,2 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
013 - Atténuations de charges	3,6	<1%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	228,8	22%
73 - Impôts et taxes	613,3	60%
74 - Dotations, subventions et participations	142,9	14%
75 - Autres produits de gestion courante	26,2	3%
76 - Produits financiers	0,5	<1%
77 - Produits exceptionnels	2,7	<1%
78 - Reprises sur provisions	0,2	<1%
Total	1 018,2	100%

2.1.1. Les impôts et taxes

Ils s'établissent à 613,3 millions d'euros et représentent 60% des recettes de la Métropole.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Fraction de TVA (ex-THRP)	88,9	14%
Fraction de TVA (ex-CVAE)	37,7	6%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	131,8	21%
Versement mobilité	104,5	17%
Cotisation foncière des entreprises	99,1	16%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	78,3	13%
Taxe de séjour	25,5	4%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,3	3%
Taxe GEMAPI	10,0	2%
Taxe sur les surfaces commerciales	8,7	1%
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	5,3	1%
Rôles supplémentaires	2,2	<1%
Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité	1,5	<1%
Attributions de compensation "négatives"	0,8	<1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe additionnelle	0,4	<1%
Prélèvement sur les jeux et paris hippiques	0,3	<1%
Total	613,3	100%

Conformément aux orientations budgétaires, les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2026.

Le budget 2026 tient donc compte d'une **stabilité des taux de fiscalité directe locale**, avec :

- Un taux de 6,4% de taxe foncière sur les propriétés bâties, inchangé depuis 2018 ;
- Un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 10,46% ;
- Un taux de cotisation foncière des entreprises de 28,88%, les taux de la fiscalité professionnelle unique n'ayant jamais été augmenté depuis la création de la Communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur ;
- Un taux de 8,13% de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, inchangé depuis 2011, date de l'affectation de ce produit au niveau intercommunal dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle.

L'évolution des bases de fiscalité en 2026 :

La Métropole anticipe une progression de +1,7% de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1% correspondant à la revalorisation forfaitaire des bases et 0,7% au titre de leur progression physique.

En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises, la progression du produit est estimée à +1%.

S'agissant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, les bases 2026 ont été réestimées à la baisse au regard de l'effondrement des bases constaté en 2025 de l'ordre de -18%. Le produit correspondant a donc été diminué de 2,4 millions d'euros par rapport aux précédentes estimations.

Cette évolution, décorrélée de la réalité, résulte vraisemblablement de dysfonctionnements affectant la collecte de la taxe par la DGFIP entraînés par la mise en œuvre de l'application « gérer mes biens immobiliers », comme le relève la Cour des Comptes dans son rapport sur les finances publiques locales de 2025.

Pour ce qui concerne l'année 2026, une évolution physique nulle et une évolution forfaitaire de +1% sont envisagées.

Les fractions de taxe sur la valeur ajoutée :

La Métropole perçoit deux fractions de taxe sur la valeur ajoutée, pour un montant global de 126,6 millions d'euros :

- La première vient compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, pour 88,9 millions d'euros ;
- La seconde est versée en lieu et place de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, en cours de suppression, pour 37,7 millions d'euros.

Les fractions de TVA représentent plus de 21% des recettes fiscales de la Métropole. Elles sont versées en contrepartie de la suppression de recettes qui étaient dynamiques. Le gel de leur évolution va se révéler de plus en plus pénalisant pour la Métropole dont les dépenses sont indexées sur l'inflation.

Le versement mobilité :

Ce versement, dû par les employeurs qui dénombrent 11 salariés ou plus, est affecté au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement en matière de transports publics. Son taux est fixé à 2% et n'a pas évolué depuis 2012.

Le produit attendu en 2026 s'élève à 104,5 millions d'euros.

La taxe GEMAPI :

La taxe GEMAPI a été introduite à l'unanimité par le Conseil métropolitain le 27 mars 2023. Le produit de cette taxe a été fixé à 10 millions d'euros pour 2025, un montant identique à celui de 2024.

Il permettra de financer une partie des dépenses exposées par la Métropole pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétence exercée par notre établissement depuis 2018 sans ressource financière dédiée.

Les dépenses directes prévues en 2026 s'établissent à 21,3 millions d'euros sur le budget principal et sur le budget annexe de la régie tempêtes Alex et Aline.

Il est précisé que ce montant n'intègre pas les charges indirectes (fonctions supports ou charges générale telles que les loyers, les fluides, les moyens informatiques et mobilier, etc.) pourtant exposées pour l'exercice de la compétence.

Les autres impôts et taxes :

Le produit de la taxe de séjour est estimé à 25,5 millions d'euros. Celle-ci fait l'objet d'un reversement intégral (et donc d'une inscription en dépenses pour un montant équivalent) à l'Office de Tourisme Métropolitain, conformément à la loi.

Les autres impôts et taxes sont constitués pour l'essentiel de la taxe sur les surfaces commerciales, des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau et de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité estimées respectivement à 8,7, 5,3 et 1,5 millions d'euros.

2.1.2. Les concours financiers de l'Etat

En 2026, les concours financiers versés par l'Etat sont évalués à 74,6 millions d'euros. Ils représentent 7% des recettes métropolitaines, et se composent des éléments suivants :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
DGF - Dotation de compensation	42,2	57%
DGF - Dotation d'intercommunalité	18,0	24%
Allocations compensatrices de fiscalité	12,8	17%
Dotation globale de décentralisation	0,8	1%
Compensation relèvement du seuil du versement mobilité	0,8	1%
FCTVA - Part fonctionnement	-	<1%
Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	-	<1%
Total	74,6	100%

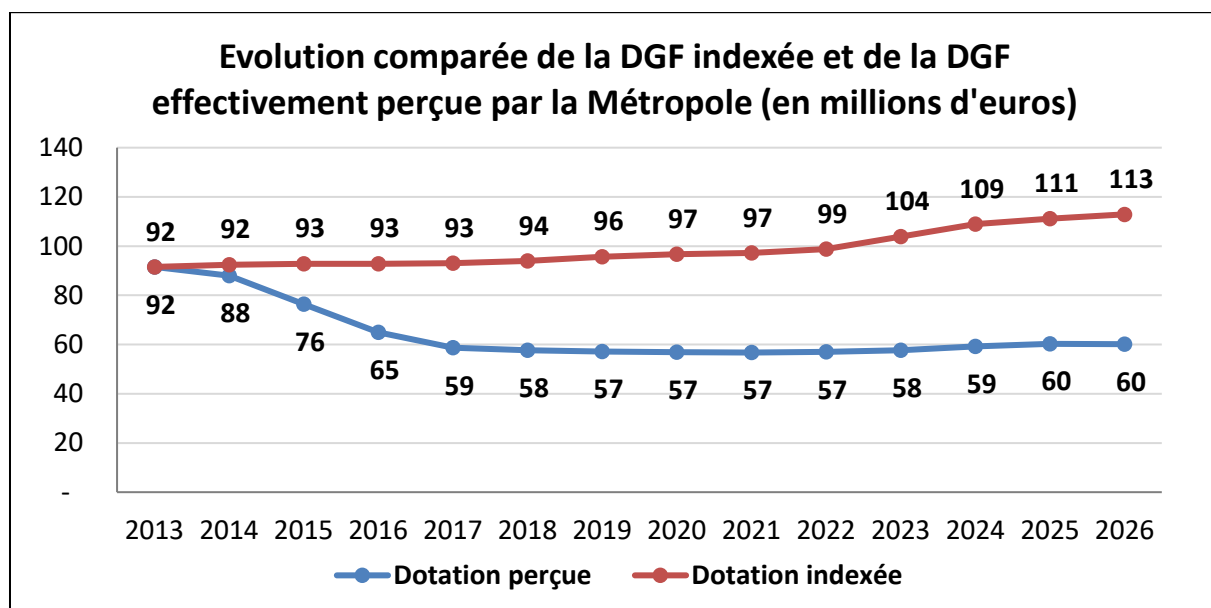
La dotation globale de fonctionnement (DGF) :

Elle est estimée à 60,2 millions d'euros, celle-ci étant composée de :

- La dotation d'intercommunalité, évaluée à 18 millions d'euros ;
- La dotation de compensation, estimée à 42,2 millions d'euros.

Le budget 2026 tient compte d'un écrêtement de 5,5% de la dotation de compensation prévu dans le projet de loi de finances, soit -2,5 millions d'euros.

Cette dotation a été fortement réduite depuis 2012 et n'a pas été indexée pour tenir compte de l'inflation. Comme le met en évidence le graphique ci-dessus, le manque à gagner subi par la Métropole s'est fortement accru au travers des années pour atteindre 53 millions d'euros en rythme annuel en 2026.



L'évolution de la dotation globale de fonctionnement a par ailleurs fortement impacté le montant de la dotation de compensation du Département (voir ci-après).

Les allocations compensatrices de fiscalité :

La Métropole perçoit 12,8 millions d'euros d'allocations compensatrices de fiscalité, qui viennent compenser les conséquences défavorables de décisions prises par l'Etat sur les ressources des collectivités ou de leurs établissements.

Il est à relever qu'un certain nombre de ces allocations sont figées ou ont fait l'objet d'importantes minoration pour des raisons budgétaires depuis de nombreuses années. Elles ne sont donc plus en rapport avec les ressources perdues.

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026, il est prévu d'appliquer un coefficient de 0,75 à la principale allocation compensatrice versée à la Métropole à savoir celle versée en contrepartie de la division par deux de la base imposable des établissements industriels.

Ces compensations s'établiront ainsi à 7,7 millions d'euros en 2026 au lieu de 10,2 millions d'euros, soit une perte de recettes de 2,5 millions d'euros.

La Métropole bénéficie également d'un versement de 0,8 million d'euros qui vient compenser les pertes de ressources liées au relèvement du seuil d'assujettissement au versement mobilité de 9 à 11 salariés.

Outre le fait qu'il est figé et qu'il ne suit donc pas la dynamique du versement mobilité, il a été arbitrairement divisé par deux à partir de l'exercice 2020.

Les autres concours financiers de l'Etat :

Le budget 2026 comprend la dotation globale de décentralisation « transports urbains », dont le montant est figé à 0,8 million d'euros.

Depuis 2025, la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle versée à la Métropole est nulle. Celle-ci a été mobilisé dans les précédentes lois de finances comme « variable d'ajustement », c'est-à-dire qu'elle a été artificiellement minorée pour maintenir constante l'enveloppe nationale des concours financiers versés au secteur communal, son montant ayant été ramené de 0,8 million d'euros en 2018 à 0,3 million d'euros en 2024.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2026 prévoit la suppression pure et simple de la part « fonctionnement » du fonds de compensation de la TVA, la perte de ressources correspondante étant évaluée à 1,5 million d'euros.

2.1.3. Les dotations de compensation

La Métropole exerce des compétences qui relèvent en principe des Départements et des Régions. Elle perçoit à ce titre des dotations déterminées à partir du coût des compétences transférées.

La dotation à recevoir du Département s'établit à 60,4 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
Au 1 ^{er} janvier 2012, transfert des compétences voirie, transport scolaire, promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques	44,3
Au 1 ^{er} janvier 2014, extension du périmètre métropolitain à quatre nouvelles communes (Gattières, le Broc, Gilette, Bonson)	1,4
Au 1 ^{er} janvier 2017, transferts de compétences au titre de l'article 90 de la loi NOTRe (aides au titre du fonds de solidarité pour le logement, aide aux jeunes en difficulté, actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et familles en rupture avec leur milieu)	4,9
Au 1 ^{er} janvier 2017, transfert de compétence au titre de l'article 22 de la loi NOTRe (propriété, aménagement, entretien et gestion du port de Nice)	0,5
Au 1 ^{er} janvier 2022, extension du périmètre métropolitain à deux nouvelles communes (Drap et Châteauneuf-Villevieille)	0,4
Remboursement de l'annuité de la dette transférée	8,9
Total	60,4

En 2014 et 2015, la loi prévoyait une indexation de la dotation initiale de 50 millions d'euros sur l'enveloppe nationale de DGF, qui a été fortement minorée sous la XIV^{ème} législature. Cette indexation a ensuite été supprimée.

Les conséquences demeurent entières pour la Métropole puisque la compensation du Département est depuis lors minorée de 5,9 millions d'euros chaque année.

En cumul, le manque à gagner sur la période 2014-2026 s'élève à 73 millions d'euros.

2.1.4. Les produits du domaine et des services

Les produits du domaine et des services s'établissent à 228,8 millions d'euros en 2026 et se répartissent par budget comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget principal	104,2	46%
Budget annexe des transports	79,5	35%
Budget annexe régie pour l'exploitation des Ports d'Azur	26,3	11%
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	14,4	6%

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	4,2	2%
Budget annexe régie du Centre de Formation d'Apprentis	0,1	<1%
Total	228,8	100%

Budget principal :

Les produits sont constitués :

- Des redevances et recettes d'utilisation du domaine estimées à 16,9 millions d'euros : 9,9 millions d'euros au titre du forfait post stationnement, 7 millions d'euros de redevances d'occupation du domaine public dont 2,9 millions d'euros versés en application des sous-traités d'exploitation des plages ;
- 86,9 millions d'euros correspondent aux remboursements des frais de personnel mis à disposition et au remboursement de charges exposées dont 80,3 millions d'euros par la Ville de Nice et son CCAS en application de la convention de gestion des services communs ;
- 0,4 million d'euros de prestations de services et travaux facturés.

Budget annexe des transports :

79,5 millions d'euros de produits des services sont attendus sur ce budget en 2026, constitués de :

- 75,2 millions d'euros de ventes d'abonnements et de titres de transports sur le réseau Lignes d'Azur ;
- 2,9 millions d'euros de recettes provenant de la régie sur les bornes électriques de recharge ;
- 1,1 million d'euros découlant de la vente de tickets multimodaux « Sud Azur », dans le cadre de la convention de répartition des recettes entre autorités organisatrices de mobilité ;
- 0,3 million d'euros de recettes de la régie du réseau Scolabus.

Les autres budgets annexes :

- Les recettes relatives à l'exploitation des Ports d'Azur sont évaluées à 26,3 millions d'euros ;
- 14,4 millions d'euros de produits sont attendus sur le budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés dont 6,2 millions d'euros de valorisation de matériaux, 5,6 millions d'euros de redevance spéciale et 2,6 millions d'euros de recettes des déchèteries ;
- Les redevances d'occupation de la régie des MIN d'Azur sont estimées à 4,2 millions d'euros.

2.1.5. Les subventions et participations reçues

La Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie du soutien de ses partenaires pour exercer ses compétences. Elle prévoit 3,3 millions d'euros de subventions de fonctionnement en 2026.

Financier	Dispositif	BP 2026
Etat	Diagnostics archéologie préventive	351 166
Etat	Appel à projet Franco-Marocain sur l'eau	10 000
Etat	Aménagement durable du littoral méditerranéen - eaux de ruissellement	11 300
Etat	NPRU Ariane et les Moulins - Conduite opérationnelle	123 200
Etat	Logement d'Abord – Coordonnateur	57 600
Etat	Pacte des Solidarités	540 000
Etat	Garde Régionale Marine	7 523
Etat	Elaboration de la stratégie ville perméable	79 624
Etat	PAPI Cagne et Malvan	25 000
Région	Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique	80 000
Région	Plan Intercommunal de Sauvegarde	15 650
Région	Fonds Innovation pour la Formation	15 000
Europe	Fonds Social Européen - Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi	750 000
Europe	INTERREG MED - projet « Dialogue 4 Living Areas »	70 000
Europe	INTERREG NEXTMED - projet « Greenmed Hub »	40 000
Europe	FEDER ITI - Réduire les inégalités	25 000
Europe	Plan Intercommunal de Sauvegarde	23 475
Europe	ALPIMED - projet « Ecotour »	80 000
Europe	ALPIMED - projet « Pilot »	35 000
Europe	PITER - projet « Paysage+ Aimable »	35 000
Europe	PITER - projet « Paysage+ Résilient »	31 000
Europe	Centre Europe Direct	38 000
Europe	Programme FEAMPA - Garde Régionale Marine	17 555
Autres	EDF - Contribution à l'entretien du Pont du Gabre	42 000
Autres	Bailleurs sociaux - Participation Maison de l'Habitant	66 330
Autres	Fonds pour insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	475 800
Autres	Partenariat avec le CEREMA	17 500
Autres	Agence de l'Eau – Valorisation et restauration des zones humides	58 294
Autres	Agence de l'Eau – Ville perméable	45 000
Autres	Agence de l'Eau – Restauration canaux d'irrigation Moyen et Haut-Pays	4 500
Sous-total budget principal		3 170 517
Etat	Fonds vert – Covoiturage	49 000
Sous-total budget annexe des transports		49 000
Etat	Pacte des Solidarités	20 000
Région	Fonctionnement du CFA	20 000
Sous-total budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis		40 000
Total général		3 259 517

Elle perçoit par ailleurs des participations qui financent ses services :

- 4,2 millions d'euros de crédits sont attendus sur le budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis provenant essentiellement des opérateurs de compétences (OPCO) ;
- 1,4 million d'euros de financements provenant des filières REP (responsabilité élargie des producteurs) mégots et déchets diffus permettront de financer des actions spécifiques de propreté ;
- Il prévu 1,2 million d'euros de participations sur le budget annexe des transports dont 1,1 million d'euros de la Région Sud au titre des services de transport scolaire assurés par la Métropole.

2.1.6. Les autres recettes de fonctionnement

Les autres produits de gestion courante :

Les autres produits de gestion sont évalués à 27,7 millions et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026
Remboursement par REA de la contribution au SYMISCA	4,2
Loyers et charges	3,6
Redevances versées par les exploitants de plages	3,1
Participation des agents aux titres restaurants	2,6
Redevances versées par l'exploitation du crématorium	1,4
Redevances versées par les exploitants de parcs de stationnement	0,5
Autres produits (remboursements de charges, sinistres, etc.)	1,3
Sous-total budget principal	16,7
Redevances Ariane	3,9
Participation des agents aux titres restaurants	0,5
Autres produits	0,4
Sous-total budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	4,9
Redevances domaniales et parkings	2,1
Remboursements de taxe foncière et autres produits	0,8
Sous-total budget annexe exploitation des Ports d'Azur	2,9
Redevances publicitaires	1,9
Recettes d'exploitation des gares routières	0,5
Autres produits	0,1
Sous-total budget annexe des transports	2,6
Autres budgets	0,6
Total général	27,7

Les autres recettes de fonctionnement :

Le budget prévoit 0,5 million d'euros de produits financiers dont 0,4 million d'euros de dividendes au titre de la participation dans la société Aéroports de la Côte d'Azur.

2,7 millions d'euros de produits exceptionnels sont inscrits sur le budget annexe des transports au titre des infractions.

Il est enfin prévu 0,2 million d'euros de reprises sur provisions devenues sans objet.

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les autorisations de dépenses s'élèvent à 894,9 millions d'euros, les crédits étant répartis par chapitre budgétaire de la manière suivante :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
011 - Charges à caractère général	411,6	46%
012 - Charges de personnel	243,5	27%
014 - Atténuations de produits	128	14%
65 - Autres charges de gestion	64,4	7%
66 - Charges financières	43,0	5%
67 - Charges exceptionnelles	2,1	<1%
68 - Dotations aux provisions	1	<1%
69 - Impositions sur les bénéfices	1,4	<1%
Total	894,9	100%

2.2.1. Les charges à caractère général

Elles représentent 46% des dépenses de fonctionnement et sont principalement concentrées sur le budget principal, le budget annexe des transports et le budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget principal	88,9	22%
Budget annexe des transports	246,5	60%
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	58,6	14%
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	2,4	1%
Budget annexe régie du Centre de Formation d'Apprentis	1,0	<1%
Budget annexe régie tempêtes Alex-Aline	0,8	<1%
Budget annexe régie missions d'autorité portuaire	0,4	<1%
Budget annexe régie pour l'exploitation des Ports d'Azur	13,0	3%
Total	411,6	100%

Les transports publics :

60% des charges à caractère général, représentant 246,5 millions d'euros, sont inscrites sur le budget annexe des transports. Elles comprennent :

- La contribution à la Régie Ligne d'Azur d'un montant de 228 millions d'euros ;
- 10,1 millions d'euros de prestations de services en matière de transport scolaire ;
- 3,1 millions d'euros versés à la Région pour l'utilisation des « lignes pénétrantes » de transport public participant à la densité de l'offre sur le territoire ;
- 2 millions d'euros sont prévus pour l'exploitation des bornes de recharge électrique (maintenance et fluides).

Les autres crédits de fonctionnement sont consacrés à l'entretien, aux études, aux loyers, aux assurances et aux taxes.

L'environnement et la transition écologique :

Le budget prévoit 71,2 millions d'euros de charges générales correspondant aux sujets suivants :

- Les marchés de prestation de collecte et de traitement des déchets s'élèvent à 58,6 millions d'euros ;
- 5,8 millions d'euros d'interventions en matière de gestion des eaux pluviales et de prévention des inondations sont prévus ;
- 3,6 millions d'euros de crédits portent sur les actions de propreté ;
- Le budget 2026 comporte 1,6 million d'euros au titre des actions entreprises pour la gestion des plages ;
- Les études et prestations spécifiques en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de la performance énergétique sont prévues à hauteur de 1,5 million d'euros.

La voirie et la gestion des espaces publics :

Les crédits consacrés à la voirie et aux espaces publics s'élèvent à 23,4 millions d'euros :

- Les dépenses en matière d'entretien des voiries à proprement parler s'élèvent à 13,5 millions d'euros ;
- 9 millions d'euros portent sur la maintenance de l'éclairage public et les dépenses de fluide associées ;
- Enfin, 0,9 million d'euros sont consacrés aux actions relatives à la gestion du stationnement et des déplacements.

L'attractivité économique :

- Les sommes consacrées au développement économique s'élèvent à 1,1 million d'euros sur le budget principal ;

- Auxquels s'ajoutent 0,4 million d'euros spécifiquement dédié au développement des activités agricoles et au développement du Moyen et du Haut Pays ;
- 13,3 millions d'euros de charges générales sont prévues au titre des activités portuaires ;
- La Métropole consacre 2,4 millions d'euros pour le financement des prestations proposées par la régie des MIN d'Azur ;
- 1 million d'euros de crédits porte sur le Centre de Formation d'Apprentis.

L'aménagement, la politique de la ville et l'habitat :

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- 1,2 million d'euros pour l'aménagement durable et la planification ;
- 0,6 million d'euros de prestations en matière d'habitat, de logement, de renouvellement urbain et de politique de la ville.

L'administration générale :

Les autres dépenses inscrites au budget primitif 2026 viennent financer les charges d'administration générale.

Il s'agit des dépenses relatives aux services et moyens des trois administrations parties à la convention de gestion des services communs qui viennent soutenir les actions opérationnelles telles que :

- Les moyens logistiques et le parc automobile, dotés de 11,3 millions d'euros ;
- La gestion immobilière, l'entretien des bâtiments et les fluides avec 18,1 millions d'euros de crédits ;
- Les systèmes d'information pour 7,6 millions d'euros.

2.2.2. Les charges de personnel

La prévision budgétaire a été établie en tenant compte, dans le strict respect des principes de prudence et de sincérité, :

- Des conséquences budgétaires des mesures législatives et réglementaires annoncées dans le cadre des débats portant sur le projet de loi de finances ;
- Des dépenses consécutives à la création de nouveaux équipements ou services ;
- Des choix faits dans le cadre de la gestion des ressources humaines, « la politique RH », propre à notre établissement public.

Des dépenses nouvelles et incompressibles par rapport au budget 2025 : 2,6 millions d'euros.

Une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation employeur à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) au 1^{er} janvier 2026 conduit à une augmentation

de la masse salariale de +2,6 millions d'euros, dont 2,2 millions d'euros pour le seul budget principal.

Des dépenses liées à la politique menée par la Métropole en faveur de la qualité de vie au travail, la reconnaissance du mérite et la prévention de la précarité : 1,7 million d'euros

- La volonté de la Métropole est de poursuivre son engagement en faveur de la progression de carrière des agents grâce aux avancements de grades et d'échelons, aux promotions internes, aux nominations après réussite à concours, pour un coût total estimé à 1,2 million d'euros, dont 1,1 million d'euros pour le seul budget principal ;
- La reconnaissance de l'engagement des agents se traduira par le versement d'un complément indemnitaire annuel pour un montant de 0,5 million d'euros ;
- Les actions de la collectivité en faveur du bien-être des agents et de la lutte contre la précarité seront poursuivies avec, notamment, une augmentation significative de la participation aux dépenses de « prévoyance » pour tous les agents qui souscrivent au contrat de groupe (pour mémoire, ce contrat permet le maintien d'une partie du salaire et des primes en cas d'arrêt maladie prolongé).

Des changements de périmètres liés à des choix stratégiques ou à des évolutions organisationnelles de la Métropole : 1,7 million d'euros

- La poursuite des recrutements découlant du transfert de la compétence « archéologie préventive » à la Métropole dans le cadre du plan triennal lié à l'agrément métropolitain, avec en parallèle une augmentation des prestations de fouilles préventives : pour un total de 0,3 million d'euros pour le budget principal ;
- La reprise en régie du personnel des patrouilleurs (six agents) et de deux agents gestionnaires des tunnels et voies structurantes pour 0,4 million d'euros ;
- La reprise en régie de la collecte des encombrants, avec la création de 27 postes d'équipiers de collecte pour un montant de 1 million d'euros sur le budget annexe de la Régie de Gestion des déchets ménagers et assimilés.

Les dépenses de personnel 2026 de la Métropole se présentent ainsi :

Poste (en millions d'euros)	2026
Masse salariale	180
Titres restaurants	6,4
Participation COS et médecine préventive	2,6
Sous-total budget principal	189
Masse salariale	35,6
Titres restaurants	1,3
Participation COS et médecine préventive	0,3
Sous-total budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	37,2
Budget annexe de la régie exploitation des Ports d'Azur	5,8

Poste (en millions d'euros)	2026
Budget annexe de la régie missions d'autorité portuaire	1,4
Budget annexe des transports	4,4
Budget annexe de la régie du Centre de Formation d'Apprentis	3,5
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	1,6
Budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline	0,7
Total	243,5

Les dépenses de personnel progressent de +6,8 millions d'euros, dont 6 millions d'euros liées aux mesures de redressement des comptes publics, aux changements de périmètre et aux actions en faveur de la politique de la qualité de vie au travail.

L'évolution de la masse salariale demeure donc particulièrement contenue.

Ces efforts de gestion importants ne remettent pas en cause la forte dimension sociale du rôle de l'employeur métropolitain et portent essentiellement sur le non-remplacement de départs à la retraite, une optimisation des services, des gains de productivité, une limitation du recours aux contractuels, la limitation du recours aux saisonniers, ou encore la maîtrise du nombre d'heures supplémentaires.

2.2.3. Les atténuations de produits

Les atténuations de produits s'établissent à 128 millions d'euros et comprennent :

- 56,1 millions d'euros d'attributions de compensation versées aux communes afin de neutraliser les conséquences financières des transferts de compétences ;
- 10 millions d'euros de dotation de solidarité métropolitaine (DSM), un niveau 8 fois supérieur aux obligations légales ;
- Un prélèvement du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) de 25,8 millions d'euros, instauré dans le cadre des réaffectations des ressources suivant la suppression de la taxe professionnelle ;
- Le reversement de la taxe de séjour collectée au profit de l'Office de Tourisme Métropolitain pour 25,5 millions d'euros (inscription équivalente en recettes) ;
- Le prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC), porté de 4,4 à 5,2 millions d'euros ;
- Un prélèvement de 5 millions d'euros au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO 2) prévu par le projet de loi de finances pour 2026, qui constitue un prélèvement supplémentaire supporté par la Métropole au titre du redressement des comptes publics.
- 0,4 million d'euros d'atténuations diverses.

2.2.4. Les autres dépenses de gestion

Les autres dépenses de gestion s'établissent à 64,4 millions d'euros, les crédits étant essentiellement positionnés sur le budget principal et sur le budget annexe de la régie gestion des déchets ménagers et assimilés.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget principal	29,6	46%
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	34,2	53%
Budget annexe des transports	0,4	1%
Autres budgets	0,2	<1%
Total	64,4	100%

Les subventions et contributions versées :

La Métropole Nice Côte d'Azur soutient de nombreux partenaires avec près de 57 millions d'euros de subventions et de contributions versées :

Poste	BP 2026
Team Nice Côte d'Azur	1 105 000
Contribution SICTIAM aménagement numérique	174 000
Subventions développement économique	875 500
Subventions enseignement supérieur et recherche	319 000
Subventions innovation et inclusion numériques	97 000
Subventions en faveur du commerce	75 000
Autres subventions	200 000
Sous-total attractivité économique	2 845 500
Contribution Syndicat Mixte Stations du Mercantour	5 467 000
Contribution Syndicat Mixte Station de Roubion les Buissons	35 000
Contribution SIVU de la Bonette	25 000
Contribution Syndicat Mixte Station d'Epuration de Cagnes-sur-Mer	4 200 000
Contribution SMIAGE	640 000
Contribution Agence d'Urbanisme Azurénne	557 170
Contribution EPA Plaine du Var	211 000
Autres subventions à destination du Moyen et du Haut Pays	187 460
Subventions performance énergétique et transition écologique	505 657
Sous-total aménagement et transition écologique	11 828 287
Subventions prévention spécialisée	2 461 586
Subventions habitat et logement	1 882 877
Subventions politique de la ville	1 289 500
Subventions politique sociale de la jeunesse	1 009 500

Poste	BP 2026
Subventions Pacte des Solidarités	738 000
Subvention GIP GAIDA les Moulins	400 000
Autres subventions	60 200
Sous-total cohésion sociale et solidarité	7 841 663
Sous-total budget principal	22 515 450
Contribution Arianeo	34 100 000
Partenariat avec la Ligue contre le Cancer	59 000
Subventions aide à l'acquisition de broyeurs électriques	20 000
Sous-total budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	34 179 000
Subventions co-voiturage et transport scolaire	157 000
Sous-total budget annexe des transports	157 000
Subvention Pôle Mer PACA	25 000
Sous-total budget annexe missions d'autorité portuaire	25 000
Subvention Weekends Solidaires	19 500
Sous-total budget annexe régie tempêtes Alex-Aline	19 500
Total général	56 895 950

Les autres postes :

- Les redevances versées à l'Etat dans le cadre des concessions du domaine public maritime sont estimées 1,8 million d'euros ;
- Il est prévu de verser 3,2 millions d'euros d'indemnités et de rembourser 0,4 million d'euros de frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- Des charges diverses pour le solde.

2.2.5. Les autres dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 47,5 millions d'euros et se répartissent comme suit :

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
66 - Charges financières	43	91%
67 - Charges exceptionnelles	2,1	4%
68 - Dotations aux provisions	1	2%
69 - Impositions sur les bénéfices	1,4	3%
Total	47,5	100%

Les postes correspondent :

- Aux charges financières, essentiellement composées des intérêts sur emprunts ;
- Aux charges exceptionnelles estimées à 2,1 millions d'euros dont 1,4 million d'euros d'indemnités liées aux opérations de relocalisation des activités du MIN alimentaire nécessaires pour construire la gare Nice-Aéroport ;

-
- A des dotations aux provisions à constituer à titre prudentiel pour se prémunir de risques financiers ;
 - Aux impositions sur les bénéfices dues par les régies des MIN d'Azur et d'exploitation des Ports d'Azur.

III. La section d'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

En intégrant l'autofinancement prévisionnel, les recettes d'investissement s'établissent à 427,2 millions d'euros.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Autofinancement prévisionnel	123,3	29%
024 - Produits de cessions d'immobilisations	2,3	1%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	31,1	7%
13 - Subventions d'investissements	62,7	15%
16 - Recours à l'emprunt	99,9	23%
16 - Gestion de dette	81,0	19%
165/26/27 - Autres opérations financières	12,1	3%
45 - Opérations pour compte de tiers	15,0	4%
Total	427,2	100%

3.1.1. L'autofinancement prévisionnel

Au budget primitif 2026, avant prise en compte des résultats de l'exercice 2025, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 123,3 millions d'euros. Il constitue donc la principale source de financement des investissements.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget principal	63,6	52%
Budget annexe des transports	39,3	32%
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	12,7	10%
Budget annexe régie pour l'exploitation des Ports d'Azur	5,5	4%
Budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline	1,3	1%
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	0,8	1%
Budget annexe régie du Centre de Formation d'Apprentis	0,1	<1%
Total	123,3	100%

Ces transferts de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement se matérialisent comme suit :

- 90 millions d'euros de dotations aux amortissements minorés de 19 millions d'euros de quote-part de subventions d'investissement transférées au compte de résultat ;
- 52,3 millions d'euros de virement facultatif de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

3.1.2. Les subventions d'investissement

62,7 millions d'euros de crédits sont inscrits sur les comptes de la classe 13 correspondant aux subventions d'investissement.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget principal	49,1	78%
Budget annexe des transports	8,7	14%
Budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline	4,5	7%
Budget annexe régie du Centre de Formation d'Apprentis	0,2	<1%
Budget annexe régie pour l'exploitation des Ports d'Azur	0,1	<1%
Total	62,7	100%

Budget principal :

- Il est prévu 22,7 millions d'euros de reversements de l'Etat : 16,2 millions d'euros au titre du reversement d'une fraction du produit des amendes de police et 6,5 millions d'euros destinés à financer les opérations de logement social ;
- Les remboursements de la Ville de Nice et du CCAS de Nice au titre de la convention de gestion des services communs s'établissent à 9,6 millions d'euros ;
- La Métropole va bénéficier de 16,9 millions d'euros de financement pour soutenir sa politique d'investissement :
 - Des subventions importantes sont attendues sur des opérations structurantes : 7,8 millions d'euros seront versés par le Département après la livraison des travaux de la Sortie Ouest de la Voie Mathis à Nice. En ce qui concerne les aménagements d'espaces publics autour de la Promenade du Paillon, 2,9 millions d'euros sont attendus de la Région et 0,8 million d'euros de l'Etat. L'élargissement du chemin Marcelin Allo à la Gaude va bénéficier d'un soutien régional de 0,5 million d'euros en 2026. Il est également prévu une participation de la Région de 0,4 million d'euros pour les travaux d'extension du réseau d'eau potable dans le secteur de la Baronnie. L'Etat devrait verser 0,3 million d'euros pour financer les aménagements réalisés sur l'axe Gambetta à Nice dans le cadre de la création de lignes de bus à haut niveau de service.
 - Des financements apportés dans le cadre de fonds de concours à hauteur de 0,7 million d'euros ou *via* la dotation cantonale pour 1,5 million d'euros permettront également d'augmenter les enveloppes de travaux de proximité réalisés dans les communes.
 - Les financements de l'Etat, de la Région et du FEDER au titre des opérations de renouvellement urbain s'établissent à 0,7 million d'euros (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain les Moulins, les Liserons et l'Ariane).

- Il est prévu 0,5 million d'euros de participations d'aménageurs privés dans le cadre de projets urbains partenariaux Malvan à Cagnes-sur-Mer et Puget-Nord à Saint-Laurent-du-Var.
- 0,4 million d'euros de Fonds Vert est prévu pour accompagner les travaux liés aux Plans de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts et ceux entrepris pour la préservation du lézard ocellé.
- 0,3 million d'euros est attendu du Département pour soutenir les projets métropolitains dans le domaine de la politique agricole.

Budget annexe des transports :

- Avec la mise en service d'un bus à haut niveau de service dans le centre-ville de Nice, des financements du Département, de la Région et de l'Etat sont attendus pour respectivement 2,2, 0,7 et 0,6 millions d'euros ;
- L'opération connexe de création du parking-relais Tzarewitch bénéficie de 2,7 millions d'euros de subventions versées par les mêmes financeurs ;
- 2,2 millions d'euros de subventions sont prévus en provenance du Département sur l'opération de rallongement des rames de la ligne T1 de tramway ;
- Enfin, 0,3 million d'euros est attendu de la part de la Région pour le financement de la gare routière du pôle d'échange multimodal Saint-Augustin à Nice.

Budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline :

- La Région apporte son soutien aux opérations de reconstruction à hauteur de 3,7 millions d'euros : 3,6 millions d'euros dédiés à la reconstruction des ouvrages d'art et 0,1 million d'euros pour les chantiers liés à la tempête Aline.
- 0,8 million d'euros du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dit fonds Barnier est prévu pour conduire les opérations de maîtrise foncière.

3.1.3. Les autres recettes d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont composées :

- Des remboursements du fonds de compensation de la TVA pour 25,6 millions d'euros ;
- De la taxe d'aménagement dont le produit est estimé à 5,5 millions d'euros ;
- De 2,3 millions d'euros de produits de cessions d'immobilisations ;
- Du remboursement de l'avance de 11,7 millions d'euros consentie au budget annexe Nice Méridia qui pourra être opérée après la cession du terrain dit « *ilot des Maraîchers* » ;
- D'encaissements et de restitutions de cautions versées et autres immobilisations financières pour 0,4 million d'euros ;
- De remboursements d'opérations réalisées pour le compte de tiers pour 15 millions d'euros, avec inscription équivalente en dépenses.

3.2. Les dépenses d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement de la Métropole et de ses opérateurs publics (Régie Ligne d'Azur, Régie Eau d'Azur, Régie des Parcs d'Azur et Office de Tourisme Métropolitain) s'établissent à près de 450 millions d'euros.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- 134,5 millions d'euros sur le budget principal ;
- 227,1 millions d'euros sur le périmètre consolidé de la Métropole cumulant tous les budgets (principal et annexes) ;
- 448 millions d'euros sur le périmètre étendu constitué de la Métropole et de ses opérateurs publics.

Poste (en millions d'euros)	BP 2026	Ventilation
Budget principal	134,5	59%
Budget annexe des transports	32,9	14%
Budget annexe régie tempêtes Alex-Aline	30,9	14%
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	13,4	6%
Budget annexe régie des MIN d'Azur	10,3	5%
Budget annexe régie exploitation des Ports d'Azur	4,8	2%
Budget annexe régie du Centre de Formation d'Apprentis	0,4	<1%
Total	227,1	100%

La transition écologique :

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Aménagement des gares ferroviaires et pôles d'échanges multimodaux (Cagnes-sur-Mer, Beaulieu-sur-Mer, Nice Saint-Augustin)	1001 - Lignes ferroviaires	313 093
	1002 - Création et aménagement de pôles d'échanges multimodaux	360 000
Développement des réseaux thermiques urbains	0114 - Energies renouvelables et rénovation énergétique	683 000
Eaux pluviales et GEMAPI	0103 - Travaux sur les eaux pluviales	2 600 000
	0106 - Travaux de confortement des berges et des ouvrages contre les inondations	3 900 500
Etude de renaturation du Laghet	0113 - Monitoring urbain, endiguement et littoral	37 000
Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur - Contribution au financement des phases 1 et 2	1004 - Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA)	1 880 180

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Politique agricole, foncière, alimentaire métropolitaine et plateforme agroalimentaire	1308 - Agriculture métropolitaine et actions de développement économique pour le Haut-Pays	415 000
Prolongement de la Promenade du Paillon à Nice	0726 - Requalification, aménagement et valorisation des espaces publics	8 040 000
Récurrent plage et environnement	0113 - Monitoring urbain, endiguement et littoral	719 100
Travaux de désimperméabilisation de la zone industrielle de Carros		60 000
Sous-total budget principal		19 007 873
Centre de tri	0115 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	835 069
Construction du centre technique Pont-Michel	0121 - Construction du centre technique de Pont-Michel	5 002 000
Equipement et modernisation de la régie	0115 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	6 500
	0116 - Modernisation des équipements informatiques et logistique	481 500
Points de collecte	0115 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	1 446 000
Renouvellement des véhicules de la régie		2 642 757
	0118 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la propreté	400 000
Travaux de rénovation des infrastructures de la régie	0115 - Aménagement, mise en conformité et équipement de la collecte	2 496 174
Création de la nouvelle déchèterie de Nice Ouest - Etude de faisabilité		50 000
Création d'une recyclerie à Nice Centre - Lancement des études		50 000
Sous-total budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés		13 410 000
Rallongement des rames de la ligne 1 et mise à niveau WiMesh des données d’exploitation	4205 - Modernisation et amélioration du matériel roulant	8 916 716
BHNS Gambetta - Réfection sud du boulevard Cessole	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transport	583 333
Bornes de recharges		600 000
Création d'un ascenseur incliné entre Henri Sappia et Las Planas		200 000
Exploitation du tramway	4603 - Exploitation du tramway	930 500
Extension du réseau de tramway (lignes 4 et 5)	4605 - Extension du réseau de tramway	12 108 000
Modernisation des infrastructures de transport	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transport	2 336 667

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Parcs relais et pôles d'échanges multimodaux	4302 - Travaux, création et mises aux normes des dépôts de bus et parcs relais	4 700 000
	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transport	150 000
Plan vélo	4703 - Aménagement et équipement des infrastructures de transport	2 000 000
Réserve foncière - Parking boulevard de la Madeleine		333 333
Sous-total budget annexe des transports		32 858 549
Total transition écologique		65 276 422

Attractivité économique :

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Acquisitions foncières	1306 - Développement économique	702 000
Enseignement supérieur et Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation	0503 - Partenariat Enseignement Supérieur	250 000
Innovation et démonstrateurs	1306 - Développement économique	360 000
Participation aux travaux du réseau d'eau potable de la ZAC de la Baronne	1306 - Développement économique	815 000
Projet de Parc des Expositions et des Congrès	1307 - Etudes et équipements - Plaine du Var	1 150 000
Revalorisation et équipement des zones d'activité économique	1306 - Développement économique	200 000
Transformation numérique	0701 - Vidéo protection de la voirie métropolitaine	1 270 000
	0801 - Développement numérique	300 000
Sous-total budget principal		5 047 000
Relocalisation temporaire du MIN alimentaire	1312 - Relocalisation temporaire du MIN	10 000 000
Travaux de rénovation des MIN	1310 - Travaux de rénovation des installations du MIN	326 800
Sous-total budget annexe de la régie des MIN d'Azur		10 326 800
Electrification des quais – Etudes et maîtrise d'œuvre	8605 - Port de Nice – Electrification des quais (CENAQ) – Etudes et maîtrise d'œuvre	330 900
Equipement et modernisation des ports en gestion directe	8602 - Equipements, études et travaux de rénovation des ports métropolitains gérés en régie	215 000
Centre des congrès OcéaNice - Finalisation des travaux d'aménagement		700 000

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Port de Nice - Construction d'un espace plaisanciers et associatif - Quai Entrecasteaux		720 000
Réhabilitation de la digue du port de Nice – Etudes et maîtrise d’œuvre	8606 - Port de Nice – Réhabilitation de la digue – Etudes et maîtrise d’œuvre	850 000
Travaux de rénovation des ports en gestion directe	8602 - Equipements, études et travaux de rénovation des ports métropolitains gérés en régie	1 966 230
Sous-total budget annexe de la régie pour l'exploitation des Ports d'Azur		4 782 130
Equipement et modernisation du CFA	5202 - CFA - Modernisation et rénovation	357 000
Sous-total budget annexe de la régie du Centre de Formation d'Apprentis		357 000
Total attractive économique		20 512 930

Cohésion sociale et territoriale :

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Développement du Moyen et du Haut Pays, des vallées et de la montagne	1308 - Agriculture métropolitaine et actions de développement économique pour le Haut Pays	485 000
Financement du logement social hors renouvellement urbain	0301 - Programme Local de l'Habitat (PLH)	7 503 000
Plan Local d'Urbanisme Métropolitain	1201 - Planification urbaine	452 430
Renouvellement urbain	0406 - Opérations ANRU Métropole	4 102 499
Sous-total budget principal		12 542 929
Réseau de communication résiliente - tempête Alex	0716 - Travaux de reconstruction des vallées	500 000
Fonds Barnier : tempête Alex		325 504
Reconstruction des bâtiments des directions territoriales		130 000
Travaux de sécurisation d'ouvrage d'art : tempête Alex		5 429 580
Travaux de sécurisation d'ouvrage d'art : tempête Aline		366 780
Travaux de voirie - Reconstruction des routes : tempête Alex		10 958 612
Reconstruction des réseaux d’eaux pluviales et GEMAPI : tempête Alex		13 158 902
Travaux d'éclairage public		45 000
Sous-total budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline		30 914 378
Total cohésion sociale et territoriale		43 457 307

Infrastructures :

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Cagnes-sur-Mer : Aménagement de l'allée sud - ZAC de La Villette	0720 - Requalification de voiries de dessertes urbaines et des zones d'activité	700 000
Cap d'Ail - Création d'une trémie sur la RM 6007 et avenue du Général de Gaulle	0719 - Amélioration des flux de circulation entre la Métropole et Monaco	302 000
Cap d'Ail - Elargissement du giratoire de l'hôpital et du boulevard du jardin exotique		100 000
La Gaude - Création du barreau de voirie Marcellin Allo	0720 - Requalification de voiries de dessertes urbaines et des zones d'activité	2 000 000
Points d'Echanges RM 6202 Bis en rive droite du Var	0718 - Points d'échanges sur la RM 6202 Bis en rive droite du Var	1 502 000
Nice - PUP Turin - Requalification de voirie du secteur des abattoirs	0720 - Requalification de voiries de dessertes urbaines et des zones d'activité	2 000 500
Réfection des chaussées et aménagements localisés des voiries structurantes	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	9 020 000
Requalification, aménagement et valorisation des espaces publics y compris PPICEE	0726 - Requalification, aménagement et valorisation des espaces publics	10 651 581
Sécurisation des tunnels	0717 - Grands projets d'infrastructure métropolitains et travaux de mises aux normes des tunnels	1 000 000
Sortie Ouest de la Voie Mathis		6 000 000
Sous-total grands investissements sur la voirie principale et les espaces publics		33 276 081
Accompagnement artistique des œuvres d'art du tramway	1405 - Gestion immobilière et patrimoine métropolitain	200 000
Centre de supervision urbain et Hôtel des Polices - Fonds de concours	0805 - Hôtel des Polices et Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement (CHUC) - Fonds de concours métropolitains	3 200 000
Construction pôle technique ouest	1405 - Gestion immobilière et patrimoine métropolitain	80 000
Développement du centre des déplacements et applications numériques	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	450 000
Modernisation, outils numériques et informatiques, système d'information géographique	0712 - Modernisation de l'exploitation des déplacements métropolitains et foncier de voirie	558 000
	1603 - Informatique récurrent - Gestion unifiée	11 108 100

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Moyens logistiques des services Métropolitain (bâtiments, véhicules, matériel)	0107 - Outillage et matériel technique de la propreté	967 000
	1405 - Gestion immobilière et patrimoine métropolitain	210 500
	1601 - Logistique récurrent - Gestion unifiée	2 953 000
	1605 - Agence de Sécurité Sanitaire, Environnementale et de Gestion des Risques - Acquisition et modernisation des équipements	17 500
Nice - Aménagement du parking de la rue d'Arménie	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	50 000
Plan de Prévention des Risques d'Incendies et de Forêts et bornes incendie	0110 - Prévention des incendies	2 600 000
Travaux de rénovation des réseaux d'eau brute	0109 - Défense incendie	600 000
Sous-total autres investissements		22 994 100
Développement du centre des déplacements et applications numériques	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	1 330 000
Equiperment des directions territoriales	0728 - Travaux de proximité des communes et équipement des subdivisions	2 000 000
Financement des extensions de réseau de distribution de l'électricité et rénovation de l'éclairage public	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	1 170 000
Intempéries sur voirie		3 885 000
Mise aux normes des carrefours à feux, des équipements et signalisation	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	1 715 000
Moyens logistiques des services Métropolitains (bâtiments, véhicules, matériel)	0901 - Plan de renouvellement du parc automobile mutualisé	2 900 000
	1405 - Gestion immobilière et patrimoine métropolitain	556 999
Récurrent de voirie des communes	0728 - Travaux de proximité des communes et équipement des subdivisions	21 400 987
Réfection des chaussées et aménagements localisés des voiries structurantes	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	1 710 000

Opération	Autorisation de programme	BP 2026
Travaux de pérennisation du patrimoine métropolitain (bâtiments administratifs, locaux des directions territoriales, installations d'alarmes)	1405 - Gestion immobilière et patrimoine métropolitain	1 250 000
Travaux de sécurisation des ouvrages d'art	0727 - Conservation et sécurisation du patrimoine routier	2 997 000
Travaux d'entretien récurrents des tunnels		700 000
Sous-total récurrent		41 614 986
Total infrastructures		97 885 167

3.2.2. Les autres dépenses d'investissement

Il s'agit des postes suivants :

- 0,5 million d'euros de reversements de taxe d'aménagement ;
- 0,1 million d'euros de subventions encaissées à régulariser ;
- 0,7 million d'euros d'immobilisations financières dont 0,3 million d'euros de prise de participation dans un fonds d'investissement dédié à l'industrie ;
- 15 millions de dépenses dans le cadre d'opérations sous mandat, le budget métropolitain prévoyant des inscriptions pour des montants similaires en recettes ;

3.3. Les opérations de gestion de dette

3.3.1. La structure de l'encours au 1^{er} janvier 2026

Au 1^{er} janvier 2026, le stock d'emprunts bancaires et obligataires de la Métropole est estimé à 1 673 millions d'euros. En ajoutant les dettes non bancaires, l'encours total est projeté à 1 690,2 millions d'euros.

Il aura donc diminué pour la seconde année consécutive : -4,5 million d'euros prévus en 2025 après -15,2 millions d'euros constatés en 2024.

La Métropole entend poursuivre et même amplifier le désendettement amorcé en 2024. En retenant des taux d'exécution élevés (95% en investissement), elle projette ainsi une réduction de son encours de 37,9 millions d'euros en 2026.

En trois exercices, l'encours aura donc été réduit de près de 60 millions d'euros.

L'encours auprès des organismes financiers réparti par budget :

En millions d'euros	Au 01/01/2026
Budget principal	702,4
Budget annexe des transports	841,7
Budget annexe régie tempêtes Alex-Aline	88,7
Budget annexe régie exploitation des Ports d'Azur	29,6
Budget annexe régie des MIN d'Azur	10
Total	1 672,3

L'analyse de la structure de l'encours met en évidence les grandes caractéristiques suivantes :

- **Un portefeuille de prêteurs diversifiés**, l'encours de la dette se répartissant autour des groupes bancaires et financiers suivants :

En millions d'euros	CRD au 01/01/2026	Ventilation
SFIL- CAFFIL-LBP	514,4	31%
Caisse des Dépôts et Consignations	264,1	16%
Groupe BPCE	225	13%
BEI Banque Européenne d'Investissement	199,4	12%
Groupe Crédit Agricole- LCL	158,8	10%
Société Générale	105,1	6%
Arkéa Banque	75,2	5%
SAAR LB	37,9	2%
Rivage Investment	35,7	2%
Emprunt obligataire privé non noté	18,8	1%
Deutsche Pfandbriefbank AG	17,7	1%
Autres prêteurs	20,2	1%
Ensemble des prêteurs	1672,3	100%

- **Des emprunts sécurisés**, puisque 99,7 % de l'encours est classé 1A dans la charte de Gissler, soit le risque le plus faible.

La classification des risques que peut contenir la dette d'une collectivité s'appuie sur deux axes d'évaluation du risque, comme indiqué dans la matrice ci-dessous :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents

1	INDICES ZONE EURO
2	INDICES INFLATION FRANÇAISE OU INFLATION ZONE EURO OU ÉCARTS ENTRE CES INDICES
3	ÉCARTS D'INDICES ZONE EURO
4	INDICES HORS ZONE EURO, ÉCART D'INDICES DONT L'UN EST UN INDICE HORS ZONE EURO
5	ÉCART D'INDICES HORS ZONE EURO
6*	INDEXATIONS NON AUTORISÉES DANS LE CADRE DE LA CHARTE (TAUX DE CHANGE...)

Structures

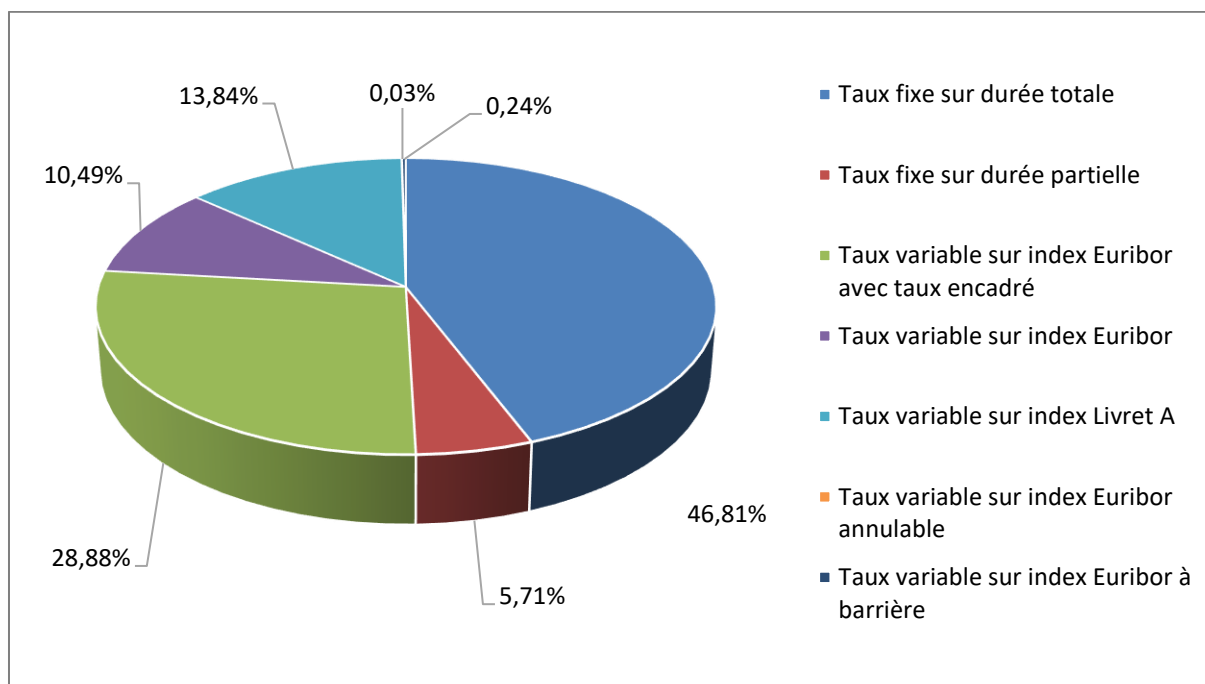
A	ÉCHANGE DE TAUX FIXE CONTRE TAUX VARIABLE OU INVERSEMENT. ÉCHANGE DE TAUX STRUCTURÉ CONTRE TAUX VARIABLE OU TAUX FIXE (SENS UNIQUE). TAUX VARIABLE SIMPLE PLAFONNÉ (CAP) OU ENCADRÉ (TUNNEL).
B	BARRIÈRE SIMPLE. PAS D'EFFET DE LEVIER
C	OPTION D'ÉCHANGE (SWAPTION)
D	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 3 ; MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5 CAPE
E	MULTIPLICATEUR JUSQU'À 5
F*	STRUCTURES NON AUTORISÉES PAR LA CHARTE (CUMULATIF, MULTIPLICATEUR > 5...)

SOURCE : CHARTE DE BONNE CONDUITE ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

* : HORS CHARTE

- **L'encours bancaire et obligataire présente une exposition équilibrée en matière de risque de taux**, avec 53 % de taux fixe et 47 % de taux variable, dont 33 % indexé sur Euribor (dont 23 % à taux Euribor plafonné ou encadré) et 14 % adossé à du Livret A.

La part d'encours à taux fixe et à taux variable couvert s'établit à 75% à fin 2025.



- **Un taux moyen performant**

Capital restant dû (en millions d'euros)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle moyenne	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
1672,3	2,42%	17 ans et 9 mois	10 ans	276

Le taux moyen est passé de 3,60 % en 2014 à 1,70 % fin 2021 au plus bas historique des taux de marché. Du fait de la crise sanitaire, les taux sont fortement remontés pour atteindre un pic en octobre 2023.

Depuis cette date, les taux ont entamé une décrue pour s'établir fin 2025 à **2,42%**. Ce taux performant est obtenu grâce aux actions de gestion active de la dette. Il devrait rester relativement stable jusqu'à la fin de l'année 2026.

La dette non bancaire :

- L'avance remboursable de l'Etat aux autorités organisatrices de mobilité pour faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire : 14,1 millions d'euros

Afin de compenser l'effondrement du versement mobilité et des recettes de billetterie provoqué par la crise sanitaire, l'Etat a mis en œuvre un dispositif d'avances remboursables au profit des autorités organisatrices de la mobilité.

La Métropole et l'Etat ont conclu une convention fin 2020 portant sur le versement de cette avance pour un montant de 22,6 millions d'euros, assimilée à un prêt à taux 0%. Un remboursement de 2,8 millions d'euros est exécuté annuellement, l'avance devant être remboursée avant le 1^{er} janvier 2031.

- Le différé de paiement pour l'acquisition de terrains dans le secteur Nice Lingostière dans le cadre de la politique agricole : 1,2 million d'euros.
- Le différé de paiement à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'indemnité liée à la reprise en gestion directe du port de Nice : 2,6 millions d'euros.

3.3.1. L'évolution de l'encours en 2026

Le budget primitif 2026 prévoit une réduction nette de dette de 3 millions d'euros en tenant compte d'une hypothèse théorique de réalisation des dépenses de 100%.

Poste (en millions d'euros)	Encours au 01/01/2026	Annuité en capital	Emprunts nouveaux	Encours au 31/12/2026
Budget principal	703,6	58,8	40,1	684,9
Budget annexe des transports	855,8	38,1	23,0	840,6

Poste (en millions d'euros)	Encours au 01/01/2026	Annuité en capital	Emprunts nouveaux	Encours au 31/12/2026
Budget annexe régie tempêtes Alex-Aline	88,7	2,9	25,0	110,8
Budget annexe régie des MIN d'Azur	10,0	0,3	9,8	19,5
Budget annexe régie exploitation Ports d'Azur	32,1	2,8	2,0	31,3
Total	1 690,2	102,9	99,9	1 687,2

En prenant en compte une projection financière intégrant une exécution des dépenses de fonctionnement légèrement inférieure au budget (97%) et un taux de réalisation des investissements élevé (95%), **le désendettement 2026 devrait être sensiblement plus marqué et s'établir à 37,9 millions d'euros.**

3.3.2. La gestion active des emprunts

Afin d'optimiser sa trésorerie, et pour réaliser des économies de frais financiers, la Métropole aura recours à des emprunts *revolving* pour un montant maximum de 81 millions d'euros (opérations budgétaires neutres en dépenses et en recettes).

En 2025, l'utilisation de ces outils pour le budget principal et pour le budget annexe des transports à hauteur de 22,1 millions d'euros a permis de réaliser une économie de frais financiers estimée à 0,3 million d'euros.

En 2026, dans un contexte géopolitique incertain et face à des marchés financiers très fluctuants mais tendanciellement stables, la Métropole continuera de saisir les opportunités se présentant à elle dans le cadre d'une gestion active du taux moyen des emprunts visant à optimiser les charges financières.

Pour rappel, courant décembre 2024, une partie de l'encours à taux variable, indexé sur Euribor, pour un capital restant dû de 395 millions d'euros auprès de sept établissements bancaires a été encadrée. La mise en place de tunnels (taux plancher et taux plafond) à prime nulle (sans surcoût de marge) sur trois ans permet de contenir les taux variables indexés sur Euribor dans une fourchette de taux comprise entre 1,13% et 3,20%.

Cette action a permis de porter la part d'encours à taux fixe et à taux variable encadré à 75 % de l'encours global au 31 décembre 2025.

IV. Les politiques publiques

4.1. Le développement économique et numérique du territoire

Le soutien au développement et à l'attractivité économiques :

Le Schéma métropolitain de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SMDEII, venant décliner le nouveau Schéma régional porté par la Région Sud) a été adopté en Conseil métropolitain le 14 décembre 2022 pour la période 2022-2028.

Il constitue le cadre politique de référence de l'action de la Métropole en matière d'accompagnement des entreprises, de structuration des filières stratégiques du territoire, d'aides à l'investissement et de soutien à l'attractivité économique pour les prochaines années.

Concernant l'exercice 2026, le SMDEII se décline de manière opérationnelle dans plusieurs champs d'actions :

- **Mobilisation et accompagnement des entreprises dans la réalisation des objectifs du Plan climat métropolitain :**

La Métropole poursuit ses actions de sensibilisation au travers de la participation au financement des acteurs qui interviennent dans la conduite et la promotion de la transition écologique. L'appel à projet « Décarbonation de l'industrie » est en cours de finalisation, avec à la clé le financement de plusieurs entreprises qui pourront montrer leur savoir-faire en matière d'optimisation environnementale.

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2019-2025 de la Métropole Nice Côte d'Azur, communément appelé Plan Climat 2025, a été voté par le Conseil métropolitain le 25 octobre 2019. Arrivant à son terme, il sera évalué avant la fin de l'année 2025. Des discussions sont en cours afin de mettre en place le plan d'action pour les prochaines années.

En complément, plusieurs événements seront organisés en 2026 qui permettront de présenter les dispositifs de financement et les services accessibles aux entreprises dans les domaines de la transition écologique, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire, en partenariat avec la Région Sud et le cluster EA Eco-entreprises.

Enfin, après l'année de la Mer et le succès de l'événement nommé le *Nice Ocean Business Forum*, la poursuite de l'effort porte sur la dynamisation de la filière économie bleue est en cours. Des partenariats stratégiques sont préparés, ainsi que le lancement d'un appel à projets à portée nationale concernant le soutien financier d'entreprises qui se positionnent sur ce secteur.

- **Soutien aux acteurs économiques du tourisme, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire :**

L'année 2026 marquera la troisième année de la nouvelle labellisation « *Territoires d'Industrie* » à l'échelle de l'ensemble des communes et des entreprises de la Métropole. Ce label se formalise autour d'un plan d'actions qui s'articule autour de 4 axes :

- Transition écologique ;
- Innovation ;
- Compétences ;
- Foncier.

Pour ce faire, dans le courant de l'année 2026, la Métropole mènera de nombreuses actions auprès des entreprises industrielles du territoire à fort développement, notamment l'organisation d'une prochaine édition du *Spring Tech* et l'accompagnement pour le financement des projets industriels dans le cadre des dispositifs de France 2030.

La Métropole poursuivra également en 2026 son offre d'accompagnement « sur mesure » auprès des entreprises industrielles et touristiques ayant des projets structurants fortement générateurs d'emplois sur le territoire.

Concernant le domaine du tourisme, en 2026, la Métropole continuera de faciliter les démarches auprès des communes pour le renouvellement des classements de « commune touristique » et « station tourisme », en collaboration avec l'Office de Tourisme Métropolitain et les services de l'Etat. Elle apportera son soutien aux professionnels de l'hébergement pour le recrutement de saisonniers et pour l'accomplissement des démarches relatives au développement durable.

- **Entrepreneuriat et croissance des entreprises :**

La Métropole continuera de renforcer ses actions de soutien et d'accompagnement aux *startups* et entreprises innovantes à travers le *Hub* de l'Innovation (auparavant Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation), lequel accueillera en 2026 environ 20 jeunes entreprises. Elle prolongera ses programmes d'accélération avec une cohorte-cible de 15 entreprises pendant 6 à 9 mois.

En outre, la Métropole continuera de travailler en étroite collaboration avec les associations de soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'entreprises pour accroître l'attractivité économique du territoire et faciliter les implantations d'entreprises. La 1^{ère} édition du dispositif *Business Landing Nice Côte d'Azur* s'est terminée en 2024. Ce dispositif est en cours de finalisation en 2025, afin de continuer à favoriser l'investissement et l'implantation d'entreprises stratégiques sur le territoire.

La Maison de la Métropole à Paris accueillera plusieurs événements pour faciliter à la fois le rayonnement des entreprises métropolitaines à l'échelle nationale et pour renforcer la

promotion du territoire auprès des acteurs nationaux, en collaboration avec les acteurs associatifs du territoire qui promeuvent son attractivité.

Enfin, la Métropole organisera en 2026 de nombreux événements phares permettant d'animer l'écosystème et de développer encore davantage l'entrepreneuriat, tels que la troisième édition de la *Rentrée des entrepreneurs*.

- **Création d'emplois et développement des compétences :**

De nombreuses actions ciblées sur les métiers en tension seront déclinées courant 2026, notamment en amont de la saison d'hiver dans le Haut Pays et dans les métiers du numérique.

L'année 2026 se traduira également par la signature d'un partenariat pluriannuel entre la Métropole et l'Association Pour l'Emploi des Cadres (l'APEC) permettant d'accompagner les entreprises (plus particulièrement les start-ups hébergées au Hub de l'Innovation de la Métropole) dans leurs projets de recrutement.

En 2026, la Métropole poursuit le développement d'une logique de *cluster* et de *technopôle* au sein du quartier Nice Méridia. A ce titre, le Hub en sera la pierre angulaire en accueillant en son sein divers acteurs dont des écoles supérieures.

- **Immobilier d'entreprises et zones d'activité économique :**

Sur la base de l'inventaire des Zones d'Activité Economique (ZAE) finalisé en 2024, la Métropole poursuivra ses actions de requalifications des ZAE et d'Ecologie Industrielle Territoriale, en lien étroit avec les communes et les entreprises. Des actions en matière d'actualisation de la stratégie foncière sont en cours, avec des résultats attendus pour la fin d'année.

La Métropole continuera également d'accompagner les projets de développement immobilier à vocation économique sur le territoire, en particulier sur les secteurs de Grands Arénas et Nice Méridia, au cœur de l'Opération d'Intérêt National Nice Ecovallée, en collaboration avec l'Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine du Var.

Les questions européennes et la coopération transfrontalière :

La Métropole Nice Côte d'Azur affirme son engagement européen à travers les actions de son Centre Europe Direct, qui mène chaque année près de 70 initiatives de sensibilisation en lien avec les politiques de l'Union européenne. Ces actions, conduites en partenariat avec les milieux académiques, associatifs et institutionnels, touchent un large public, notamment plus de 2 000 jeunes *via* des interventions scolaires.

Des événements grand public emblématiques renforcent cette dynamique. Des formats innovants tels que « Nos petites étoiles » et « Les mercredis de l'Europe » complètent ces dispositifs en initiant les plus jeunes à l'Europe par la musique, l'art et les langues.

Sur le plan transfrontalier, l'année 2026 s'inscrira dans la continuité des avancées obtenues en 2025. Après avoir accueilli la deuxième rencontre franco-italienne des ministres des Affaires étrangères et des Transports et assuré la première présidence tournante de l'Eurorégion au sein de l'Alliance Transfrontalière des Alpes du Sud avec Imperia et Cuneo, la Métropole entend désormais capitaliser sur cette dynamique.

Elle poursuivra en 2026 le renforcement de la coopération issue du traité du Quirinal, l'animation de partenariats opérationnels avec les territoires voisins et la structuration durable de cet espace transfrontalier stratégique, afin de consolider son rôle moteur dans les échanges franco-italiens.

Le Centre de formation d'apprentis :

L'année 2026 s'inscrira dans la continuité de la transformation engagée, avec une offre de formation renforcée et des projets structurants pour le territoire.

Parmi les évolutions majeures, il convient d'évoquer :

- La consolidation de nouvelles filières professionnelles et de métiers connexes à nos filières historiques ;
- Le développement de formations courtes « catalogue » à destination des professionnels, avec une attention particulière portée aux métiers de la fonction publique et aux services à la personne.

Sur le plan financier, le Centre poursuivra une politique de maîtrise des coûts et d'optimisation des recettes. Cette stratégie inclut :

- La valorisation des productions et services des apprentis, afin de dégager de nouvelles ressources propres ;
- La mobilisation de financements extérieurs et partenariaux pour sécuriser la trajectoire budgétaire.

Les marges ainsi dégagées seront prioritairement orientées vers :

- Le renouvellement des équipements techniques et pédagogiques ;
- La rénovation et la modernisation des bâtiments.

Aménagement numérique et innovation :

La Métropole poursuit son engagement en faveur d'un aménagement numérique du territoire, le considérant comme une priorité pour renforcer sa compétitivité, son développement économique et son équité territoriale. Les efforts se concentrent sur le déploiement de réseaux fibres, avec un soutien aux opérateurs privés et une participation financière au réseau

public « La Fibre 06 ». Cette politique est complétée par une action en faveur de l'inclusion numérique, notamment *via* un partenariat avec la Banque du numérique. L'objectif est de mieux orienter les publics en difficulté grâce à une cartographie des acteurs et une plateforme dédiée et un accès simplifié est proposé par simple appel téléphonique au 3906 (Allo Mairie).

La Métropole se positionne également comme un territoire d'innovation, testant des technologies modernes pour évaluer leurs avantages et inconvénients.

Les technologies spatiales sont étudiées et mobilisées grâce à un partenariat avec le Centre National des Etudes Spatiales pour la surveillance environnementale et pour l'élaboration d'un jumeau numérique de la forêt métropolitaine pour mieux suivre et anticiper l'évolution de sa santé. Des travaux de R&D sont également menés pour la connaissance et la préservation de la bande côtière, en utilisant notamment des observations satellitaires.

La Métropole explore activement l'usage de l'intelligence artificielle (IA), avec pour objectifs de réduire la fracture numérique et de renforcer la confiance des habitants envers l'administration. Des espaces IA sont expérimentés dans des lieux publics pour permettre aux citoyens de tester ces outils. Un assistant virtuel métropolitain est également en cours d'expérimentation pour faciliter les démarches administratives et améliorer l'accessibilité des services publics pour tous. En interne, un assistant IA généraliste sera déployé pour les agents. Ces orientations s'inscrivent dans une démarche de gouvernance de l'IA, visant à définir un cadre éthique et à accompagner la transition vers des solutions souveraines et partagées.

L'enseignement supérieur :

La Métropole est devenue au fil des années de plus en plus attractive et a su créer les conditions pour attirer les écoles d'excellence, chercheurs et scientifiques de renommée internationale sur le territoire et faire ainsi de Nice Côte d'Azur l'un des territoires à la pointe de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Au cours des dernières années, la Métropole a accueilli de nombreuses écoles d'enseignement supérieur grâce à une politique dynamique et pro-active qui a facilité l'installation d'écoles comme Centrale, ISART, Ecole 42 ou encore Aivancity. En 2025, la Métropole a poursuivi l'accompagnement à l'implantation de nouveaux établissements avec notamment les ouvertures des écoles du groupe EDH (EFAP et BRASSART), SupMode et Sup-Photo ou encore une école de production en électricité. En 2026, la Métropole continuera d'étoffer son offre de formation avec les projets d'implantation des groupes VATEL et FERRANDI.

De son côté, l'Université Côte d'Azur reconnue pour son excellence à travers le prestigieux label Initiative d'Excellence (Idex) qui a obtenu le statut de Grand établissement en juillet 2024, continue son ascension parmi les meilleures universités françaises intensives en recherche et rentre ainsi dans le top 500 des meilleures universités mondiales.

Pour soutenir la croissance et le développement de l'enseignement supérieur, la Métropole continue d'apporter un soutien financier, dans le cadre du CPER 2021-2027, à deux programmes académiques structurants pour le territoire, avec la création du Campus santé Saint-Jean d'Angély et la modernisation des équipements scientifiques de l'Observatoire de la Côte d'Azur.

La Métropole collabore enfin avec l'Université Côte d'Azur et les acteurs du territoire au travers de la mise en œuvre de projets innovants répondant aux défis environnementaux et sociétaux actuels. Parmi eux, le projet Centre des possibles, dispositif pilote qui vise à encourager l'émergence de talents et diminuer le taux de mauvaises orientations professionnelles. Ce projet est mené en partenariat avec le Rectorat. L'ouverture du centre est prévue pour la rentrée scolaire 2025-26.

La Régie des MIN d'Azur :

En 2026, la Métropole Nice Côte d'Azur accélère ses ambitions pour le Marché d'Intérêt National.

L'optimisation des recettes, obtenue en diversifiant les services tout en préservant le commerce traditionnel des produits agricoles et horticoles, reste un des objectifs fort.

En 2026, la Métropole poursuit la phase opérationnelle pour le projet de relocalisation du MIN. Il s'agit de mettre en place un bâtiment permettant de relocaliser la file sud du MIN ainsi que le carreau des producteurs. D'une surface d'environ 12 000 m², cet ouvrage devra accueillir les grossistes en vue de libérer les emprises foncières nécessaires au chantier de la future gare Nice-Aéroport.

Parallèlement, un transfert intra-MIN, portant sur la relocalisation du MIN Fleurs vers le MIN alimentaire est à l'étude, l'objectif étant de libérer l'emprise actuelle en vue d'entrer en phase opérationnelle pour le futur parc des expositions et des congrès, d'une part, et des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver de 2030, d'autre part. Ces investissements majeurs contribueront au développement économique de notre territoire.

Enfin, le projet de relocalisation des MIN d'Azur, intégrant la conception d'infrastructures modernes et fonctionnelles sur le site de La Baronne, se poursuit en 2026 avec la définition de la programmation et du montage opérationnel.

Le soutien au secteur du commerce :

La Métropole Nice Côte d'Azur s'engage à stimuler l'attractivité et le dynamisme commercial de notre territoire, avec un double objectif : renforcer l'offre commerciale et soutenir les associations et initiatives qui participent activement au développement économique local.

Les associations sont soutenues par des subventions et un accompagnement technique pour l'organisation d'animations commerciales, notamment pendant les périodes clés comme les fêtes de fin d'année et les soldes.

La Métropole a accueilli plusieurs enseignes nationales et internationales au cours des dernières années, un levier clé pour attirer les visiteurs et renforcer l'économie locale. Elle accompagne ces implantations afin de s'assurer de leur intégration harmonieuse au tissu existant et de la complémentarité avec les commerces de proximité.

La régie pour l'exploitation des Ports d'Azur :

Le port de Nice :

Dans le cadre de sa démarche de décarbonation et de réduction des nuisances sonores, le port de Nice s'engage dans l'électrification de ses quais. Ce projet permettra aux navires à quai de se connecter au réseau électrique, limitant ainsi les émissions polluantes et le bruit. Cette initiative renforce l'attractivité du port et confirme son rôle de leader dans la transition écologique des environnements portuaires.

Une étude menée après la reprise en régie a révélé l'impact de la corrosion marine sur les équipements du secteur Infernet. Les ducs d'Albe, les installations commerciales, la base nautique, les douanes et l'appontement Charles Félix feront l'objet de travaux de réhabilitation en urgence, incluant le renouvellement de leur protection cathodique.

La digue du large, essentielle à la protection du port, nécessite une réhabilitation. Le recours aux services d'une maîtrise d'œuvre est prévu afin de dimensionner les travaux et d'assurer le bon déroulement du chantier.

Les ports de Beaulieu-Plaisance et Saint-Jean-Cap-Ferrat :

En collaboration avec leurs usagers et leurs partenaires professionnels, les ports de Beaulieu-Plaisance et de Saint-Jean-Cap-Ferrat ont souhaité s'engager dans des projets ambitieux s'inscrivant dans une démarche d'aménagement paysager global.

La relance des délégations de service public dans les ports concédés :

Les concessions actuelles des ports de Cap d'Ail et de Beaulieu Fourmis arrivent à échéance le 31 décembre 2027.

Pour le port de Cap d'Ail, la programmation du renouvellement est en cours de finalisation. Le lancement de la procédure est en préparation, pour une attribution au dernier trimestre 2027.

Pour le port de Beaulieu Fourmis, la procédure sera lancée fin 2025, avec une attribution prévue mi-2027.

4.2. La solidarité et la cohésion sociale

La cohésion sociale :

Selon les dernières données de l'INSEE, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste la troisième région la plus touchée par la pauvreté en France, après la Corse et les Hauts-de-France. Le taux de pauvreté monétaire y atteint 17,4 %, contre une moyenne nationale de 15,3 %. Sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur, ce taux est encore plus élevé, atteignant 18,2 %, avec des disparités fortes entre quartiers.

Face à ces constats, et pour préserver et œuvrer en matière de cohésion sociale sur son territoire, la Métropole a souhaité regrouper au sein d'une même direction les missions relatives aux politiques publiques relatives au handicap, à l'insertion professionnelle, à la politique sociale de la jeunesse et à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les actions visent des objectifs ambitieux permettant d'agir contre les inégalités de tous ordres dès le plus jeune âge, d'accompagner vers l'emploi et l'autonomie et de faciliter l'accès aux droits en favorisant l'inclusivité.

Un premier axe d'intervention est mis en œuvre en direction de la jeunesse. Il se traduit par le soutien et le suivi des deux Missions Locales présentes sur le territoire : Mission Locale Nice Côte d'Azur et Mission Locale Est 06 à destination des jeunes domiciliés dans l'une des 51 communes de la Métropole ; mais également par le soutien et le suivi de l'Ecole de la 2^{ème} chance ; et enfin, par le soutien et l'accompagnement des jeunes en grande difficulté, non pris en charge par ailleurs (secours temporaire, accompagnement renforcé, hébergement temporaire) par le biais du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Dans la même logique, un autre public bénéficie d'une attention particulière, les personnes en situation de handicap. Ainsi, par le biais de la refonte et la redynamisation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) avec l'installation de nouveaux groupes thématiques, cette instance de démocratie participative a, comme principale finalité, d'associer tous les acteurs de la Métropole pour coconstruire les actions publiques locales en matière d'accessibilité de la Métropole au sens large du terme.

Par ailleurs en matière d'accès aux droits, la Métropole souhaite également accompagner au mieux les adultes vulnérables. Elle soutient, par exemple, l'action menée par le Centre départemental d'accès aux droits des Alpes-Maritimes (CDAD) à destination des habitants des territoires inscrits dans le contrat de ville.

De manière toujours plus engagée, à travers son Plan local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Métropole, soutenue par les fonds européens, assure un accompagnement individualisé, renforcé et de proximité des personnes éloignées de l'emploi de plus de 25 ans afin de coconstruire un parcours d'insertion pour un accès à l'emploi durable.

Enfin, la Métropole réalise des actions en direction du grand public à travers des campagnes de prévention en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations à l'occasion des dates internationales telles que le 25 novembre (lutte contre les violences faites aux femmes), ou le 8 mars (droits des femmes). Forte d'un réseau de référents « Egalité » au sein de certaines de ses communes membres, la Métropole souhaite poursuivre la remobilisation de ces ressources engagée en 2025 sur 2026 afin de relancer une dynamique métropolitaine sur l'Egalité et le Droit des femmes.

La politique de la ville :

Le nouveau contrat de ville « Engagement Quartiers 2030 » et son avenant ont été approuvés en 2024. Les communes comprenant un quartier prioritaire ont été associées à leur rédaction. Ce nouveau contrat de ville porte sur une période de 6 ans, de 2024-2030 et compte dorénavant 10 quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Centre (Carros) ;
- La Condamine (Drap) ;
- Nice Las Planas - Le Rouret (Nice) ;
- Les Sagnes (Nice) ;
- Centre (Nice) ;
- Paillon (Nice) ;
- Ariane - Le Manoir - Gares (Nice, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité) ;
- Les Moulins - Le Point Du Jour Nice (Nice et Saint-Laurent-du-Var) ;
- Le Château (Saint-André-de-la-Roche) ;
- Centre (Vence).

Comme chaque année, un appel à projet « contrat de ville » a été lancé à l'automne 2025 pour la programmation de projets en 2026 sur les thématiques : « éducation et jeunesse », « cadre de vie » et « insertion professionnelle, emploi, développement économique ».

En parallèle, le dispositif « Cité éducative » qui concerne les quartiers des Moulins (Nice) et Point-du-Jour (Saint Laurent Var) va se poursuivre en 2026, avec le quatuor Sous-Préfecture, Education nationale, CAF et Métropole/Ville de Nice. Une réflexion est en cours pour obtenir la labellisation Cité Educative du quartier de l'Ariane en 2026.

Les actions mises en place permettent l'articulation des différents temps des enfants/jeunes et l'implication des familles « dans et hors temps scolaire » :

- Actions au sein des établissements scolaires ;
- Actions de soutien à la parentalité ;
- Actions hors temps scolaire.

Les programmes d'actions des nouvelles conventions d'abattement à la taxe foncière sur les propriétés bâties, mis en œuvre en 2025 dans les quartiers prioritaires par les bailleurs sociaux, seront évalués en 2026 sous le copilotage de l'Etat et de la Métropole.

Le renouvellement urbain :

Les projets de renouvellement urbain pilotés par la Métropole sur quatre quartiers (Ariane, Les Liserons, Les Moulins et Nice-Centre) poursuivent quatre principaux objectifs :

- Diversifier et améliorer l'offre de l'habitat ;
- Désenclaver les quartiers prioritaires, requalifier les espaces publics et développer l'offre de services et d'équipements ;
- Réinvestir le tissu urbain existant pour lutter contre les phénomènes d'étalement urbain ;
- Faire progresser l'insertion sociale et économique des habitants de ces quartiers.

L'année 2026 sera marquée par :

- La signature d'un avenant à la convention de renouvellement urbain qui intègre des évolutions importantes concernant des opérations d'aménagement d'espaces publics et de démolition et de réhabilitation de logement ;
- Dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), la poursuite de l'opération de construction des logements sociaux de la cour Bensa par le bailleur social Erilia ;
- Les opérations menées dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) labellisé par l'ANRU :
 - Relogement : poursuite de la seconde phase pour la prise en compte de l'ensemble des bâtiments concernés par les démolitions (Ariane, Moulins, Liserons) ;
 - Interventions sur les logements locatifs sociaux de Côte d'Azur Habitat : poursuite de la requalification des Sittelles et des Ménestrels à L'Ariane, livraison début 2026 de la première phase de requalification de logements sociaux aux Moulins (bâtiments 36 et 37 en demi-lune), et réhabilitation des résidences sur les Liserons ;
 - Aménagement des espaces publics : lancement des travaux de création de l'espace public des Ménestrels ; démarrage des travaux d'aménagement des espaces publics et des voiries au sein du quartier des Moulins ; réalisation d'un espace transitoire aux Liserons ;
 - Equipements : livraison de la maison du projet des Liserons ;
 - Poursuite de la concertation sur les projets urbains.

La politique du logement :

La politique de l'Habitat de la Métropole est basée sur le Programme Local de l'Habitat (PLH). Après le second arrêt de projet début 2025 (après avis des communes) puis les avis favorables du Préfet et des membres du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), le nouveau PLH 2025-2030 (PLH4) a été adopté par le Conseil métropolitain du 22 octobre 2025.

En 2026, les premières actions du PLH4 seront poursuivies : augmentation des opérations d'acquisition/amélioration, développement du BRS, expérimentation du permis de louer,

renforcement de la réglementation relative aux meublés de tourisme, appui et financement des projets de surélévation, actions du « pacte territorial France Rénov' », mise en place d'un observatoire de l'Habitat avec l'Agence d'urbanisme azuréenne, etc.

Dans le cadre du PLH4 et de son objectif d'améliorer le parc de logements privés, le nouveau « Pacte territorial France rénovation » sera déployé en lien avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah) sur le territoire de la métropole, comportant 3 volets : l'information, l'animation des partenaires (nouveau guichet de la transition énergétique) et la mise en place d'une opération d'amélioration de l'habitat du type Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou Programme d'Intérêt Général (PIG).

Enfin, le plan de relogement pour la résidence gérée par ADOMA et les premiers travaux se mettront en œuvre sur le secteur Nice Village afin à terme d'y accueillir la future « cité des santé ».

Les politiques sociales de l'habitat :

En 2026, la Métropole renforcera son engagement en faveur du logement des ménages fragiles à travers sa politique de l'habitat :

- Soutien à des ménages rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir à travers la mise en œuvre du nouveau règlement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en vigueur depuis mars 2025 qui vise à simplifier les démarches et à élargir le public bénéficiaire ;
- Aide à la mobilité résidentielle au sein du parc social en partenariat avec l'Association Régionale HLM et les bailleurs sociaux de la Métropole à travers un appui à la bourse d'échange inter-bailleurs de logements sociaux et la mise en place de dispositifs incitatifs favorisant les mutations des ménages en situation de sous-occupation ;
- Lutte contre la pauvreté à travers le Pacte des Solidarités avec des actions ciblées pour favoriser l'accès au logement des jeunes, prévenir les expulsions et combattre la précarité énergétique ;
- Déploiement d'actions en faveur du « Logement d'abord » visant à offrir un accès direct et durable au logement pour les personnes sans domicile, afin de favoriser leur réinsertion ;
- Mise en place d'une équipe mobile interdisciplinaire et partenariale dédiée à favoriser le maintien dans le logement des personnes en souffrance psychique, en collaboration avec la Direction de la santé de la Ville de Nice et la Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis.

4.3. La transition écologique

La gouvernance et les outils au service de l'adaptation au changement climatique :

Bilan du Plan Climat 2019-2025 et révision du Plan Climat 2026-2036 :

Face à l'aggravation du dérèglement climatique, la Métropole Nice Côte d'Azur renforce son engagement pour réduire ses émissions, s'adapter aux impacts climatiques et préserver la santé et le cadre de vie des habitants.

Dotée d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) depuis 2013, la Métropole actualise ce document stratégique tous les six ans. Le Plan 2019-2025, adopté en 2019, arrive à son terme et fait place à une nouvelle version 2026-2032, dont le lancement a été voté en novembre 2024. Ce processus - études réglementaires, concertation publique, avis institutionnels et consultation finale - vise à doter le territoire d'un nouvel outil opérationnel dès 2026, appuyé par un bureau d'études spécialisé.

Le bilan 2019-2025 souligne des avancées notables : -19 % d'émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2022, grâce aux politiques menées sur la mobilité durable, l'amélioration de l'efficacité des bâtiments publics et privés, la promotion des énergies renouvelables et la gestion des milieux naturels. L'objectif national et européen de -50 % d'ici 2030 impose néanmoins d'amplifier encore les efforts et poursuivre la coopération avec les entreprises locales.

Le Plan Climat 2026-2032 fixera une trajectoire conforme à l'Accord de Paris, à la Stratégie nationale bas carbone (SNBC3), à la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) et au 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3), qui prévoit des *scenarii* de réchauffement allant jusqu'à +4°C en 2100. Le nouveau Plan devra renforcer le volet Adaptation (eau, biodiversité, risques naturels) et consolider la cohérence avec les autres documents cadres : SRADDET, PLUM, Schéma directeur des énergies, PAQA et stratégie Ville perméable.

Transversal et partenarial, le Plan Climat 2026-2032 associera citoyens, entreprises, institutions et communes autour d'objectifs partagés. Il s'accompagne de la relance du label ADEME « Territoire Engagé Transition Écologique », garant d'un suivi exigeant des performances environnementales et d'une reconnaissance nationale et européenne.

Enfin, la Métropole modernise ses outils de suivi et de communication — plateforme d'indicateurs, baromètre de la transition, documents pédagogiques — et prévoit le renouvellement du Bilan Carbone Patrimoine et Services en 2026.

Volet adaptabilité : Ville perméable

La Métropole intensifie son engagement dans l'élaboration et la concrétisation de sa stratégie pour une ville perméable, une initiative centrale du contrat métropolitain conclu avec l'Agence de l'Eau.

L'objectif est double : aménager le territoire de manière durable afin d'assurer un accès à une eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages, domestiques, industriels et agricoles et renforcer la résilience du territoire aux effets néfastes des aléas climatiques (sécheresse et crues).

En effet, la résilience d'un territoire face aux épisodes de sécheresse et d'orages extrêmes se mesure à sa capacité à retenir l'eau de pluie dans les sols, à l'endroit même où elle tombe.

Organiser l'infiltration naturelle de l'eau de pluie suppose une innovation de rupture dans la manière de gérer des eaux pluviales dans l'espace public urbain : aux tuyaux d'évacuation vers les réseaux se substituent des solutions fondées sur la nature, durables et peu coûteuses.

Ce mode de gestion pluviale repose donc sur les principes fondamentaux suivants :

- L'infiltration naturelle des eaux de pluie à l'endroit où elle tombe ;
- La déconnexion systématique des eaux de pluie des réseaux (sauf cas exceptionnel où l'évacuation est incontournable) ;
- La désimperméabilisation et la végétalisation des sols, la protection et la reconstitution des zones humides pour une gestion intégrée des eaux pluviales, exemplaire et vertueuse ;
- L'accroissement de la capacité de rétention naturelle de l'eau de pluie par la récupération généralisée de l'eau de pluie (récupérateur, retenues collinaires infiltrantes...).

La stratégie ville perméable, les évaluations inventives et les solutions fondées sur la nature permettront de mieux préparer le territoire aux risques de sécheresses et d'inondation (par ruissellement en particulier).

En 2026, l'action sera centrée sur le déploiement opérationnel de la stratégie de ville perméable, le renforcement des actions de sensibilisation – à la fois auprès du grand public et des experts – ainsi que sur la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation dans la durée.

Ces démarches s'appuieront sur des partenariats consolidés avec l'Agence de l'Eau, l'Agence d'Urbanisme Azurénne (AUA), la régie métropolitaine de l'eau et de l'assainissement Eau d'Azur (REA), le Cerema et le tissu associatif, en particulier l'Arche de Beyla et Ea-éco-entreprises.

Elles comprendront notamment :

- Des projets exemplaires de réaménagement d'espaces publics « ville perméable » qui prennent en compte tout en amont la gestion intégrée des eaux pluviales. Ces projets sont soutenus par l'Agence de l'eau dans le nouveau contrat de métropole 2025-2030 ;
- Un atelier technique et novateur, de pair à pair, entre ingénieurs et techniciens spécialisés en gestion intégrée des eaux pluviales de la Métropole et d'autres collectivités de référence. Cet échange direct entre praticiens permettra de renforcer l'expertise technique locale, de partager des retours d'expérience concrets et d'identifier des solutions innovantes adaptées au territoire ;
- Un atelier de sensibilisation à destination du grand public (habitants et associations) aux enjeux de l'eau sera organisé en partenariat avec l'AUA et Eau d'Azur, incluant la gestion intégrée des eaux pluviales, le rôle de l'eau, des sols vivants et régénératifs et de la végétalisation dans l'adaptation au réchauffement climatique ;
- Un *hackathon* pour sensibiliser et former les étudiants ingénieurs et techniciens du territoire au concept de « ville perméable », combinant apports théoriques, étude de cas sur un site pilote métropolitain et travaux collaboratifs encadrés par des experts académiques et entreprises ;
- La création d'un observatoire au sein de l'Agence d'Urbanisme Azuréenne qui constitue un outil stratégique essentiel pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie « Ville perméable ».

La Métropole entreprend par ailleurs des actions qui porteront sur :

- La requalification et la désimperméabilisation de la zone industrielle Carros – Le Broc ;
- Les travaux de réhabilitation sur l'épi de Nice visant à lutter contre l'érosion du littoral ;
- L'accompagnement des projets d'aménagement publics et privés dans une démarche de développement durable (démarche Quartier Durable Méditerranéen - QDM notamment) et notamment sur le périmètre de la Plaine du Var en appui de l'Etablissement Public d'Aménagement.

L'énergie et performance énergétique :

Achat groupé d'énergie :

Créé en 2014 par la Métropole Nice Côte d'Azur, le groupement de commande énergie réunit aujourd'hui 65 membres (communes et acteurs publics) afin de mutualiser les achats d'électricité. Depuis 2015, ce dispositif permet d'obtenir des prix en moyenne 20 % inférieurs à ceux du marché national ou de la centrale d'achat UGAP, grâce à un achat direct sur la bourse européenne de l'électricité et à la puissance du volume groupé.

En 2024, cette stratégie a généré une économie de 14 millions d'euros pour l'ensemble des adhérents. Les projections confirment une trajectoire favorable : le prix moyen du MWh passera de 247,27 € en 2024 à 228,99 € en 2025, puis à 200 € en 2026.

Ce dispositif exemplaire illustre la capacité de la Métropole à sécuriser et maîtriser ses coûts énergétiques, tout en renforçant la solidarité et l'efficacité économique entre ses communes membres.

Pour l'année 2026, un dispositif similaire (accord-cadre) est en cours de mise en place afin d'optimiser le prix moyen d'achat du gaz. Une économie de l'ordre de 1 million d'euros est envisagée entre les prix attendus dans notre marché groupé et les prix proposés par la centrale d'achat nationale (UGAP).

Guichet de la transition écologique :

Dans un cadre contractuel renouvelé depuis la fin en 2024 du dispositif SARE, soit le « Pacte Territorial » avec l'ANAH, et le « Pacte Entreprises » avec l'ADEME, notre guichet de la transition écologique poursuit sa mission initiée en 2021 : information, conseils, assistances et aides aux projets de rénovation énergétiques des bâtiments existants, logements et activités. Dans ce cadre opérationnel, la Métropole a institué en 2022 deux aides financières directes, une à destination de l'établissement des diagnostics énergie, et l'autre à destination de la suppression des chaudières au fioul.

Ce dispositif efficace est renouvelé pour l'année 2026, tout en élargissant le champ d'action du Guichet vers la délivrance d'éco-conseils aux particuliers et aux entreprises, en matière de végétalisation des espaces communs dans les copropriétés, de gestion raisonnée de la ressource en eau, de bonnes pratiques de prévention des déchets ou d'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.

Poursuite du développement d'énergies renouvelables (ENR) locales :

La Métropole poursuit sa stratégie d'accélération définie dans le cadre du plan d'accélération des ENR adopté en septembre 2023 par le Conseil métropolitain et du Plan Climat :

- Dans le cas de notre groupement de commande énergie, des études foncières et techniques de solarisation seront conduites par la Métropole et les communes membres qui le souhaitent, afin de définir les possibilités d'implantation de centrales solaires photovoltaïques sur des sites urbanisés notamment dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt, ou encore d'opération d'autoconsommation ;
- Le développement des projets de réseaux thermiques urbains et smartgrids sera également poursuivi sur les secteurs de Nice Méridia, Grand Arénas, Nice-Est et Parc Méridia (dont le futur site du village olympique), ainsi que les études de faisabilité de nouveaux réseaux thermiques urbains.

Les actions en faveur de la qualité de l'air et de l'amélioration du paysage sonore :

La Métropole Nice Côte d'Azur mène depuis de nombreuses années une politique en faveur d'une meilleure qualité de l'air, avec des actions ambitieuses.

Depuis 2019, les stations officielles de mesure de qualité de l'air de l'Etat ne dépassent plus les normes européennes : c'est le résultat de nombreuses actions incluses dans le plan métropolitain d'amélioration de la qualité de l'air (PAQA) qui sont mises en œuvre au quotidien, mais aussi en cas d'urgence lors des pics de pollution.

Désormais, l'Europe et l'Etat s'engagent sur une baisse importante des seuils à ne pas dépasser pour atteindre progressivement ceux recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Face au niveau d'exigence de cet objectif, il est important de poursuivre les actions menées depuis plusieurs années telles que :

- L'accroissement de l'offre de transports en commun : tramway et bus propres ;
- La fluidification du trafic routier ;
- L'électromobilité ;
- Le covoiturage ;
- L'aménagement de parcours piétons et de pistes cyclables ;
- Les projets de livraison propre en centre-ville ;
- L'électrification des quais du port de Nice et toutes les actions réalisées sur les ports gérés par la Métropole ;
- La pérennisation de l'observatoire de la qualité de l'air de la Métropole avec sa flotte de micro-capteurs ;
- La pérennisation du travail conjoint avec l'organisme ATMOSUD : études et mesures via leur dispositif officiel.

Enfin, plusieurs études Santé-Environnement-Pollution de l'air seront lancées en 2026, permettant de compléter les connaissances en la matière et de pouvoir agir de manière ciblée sur les sources les plus dangereuses.

La réduction des nuisances sonores fait partie des priorités d'action de la Métropole Nice Côte d'Azur sur son domaine de compétence, qui s'applique essentiellement sur les routes métropolitaines. En effet, un 4^{ème} plan de prévention du bruit dans l'environnement, PPBE (2025 -2030) a été validé par la Métropole en mai 2025. Entre 2010 et 2022, le pourcentage des personnes exposées à ce niveau recommandé est passé de 11% à 3% : la Métropole est une des agglomérations françaises où les habitants sont les moins exposés.

L'année 2026 sera consacrée à la poursuite des actions du plan ayant un impact direct sur les quartiers :

- Le maintien de l'Observatoire du Bruit, premier de France en nombre de capteurs (70) reconnu en Europe, permettant de chiffrer le gain acoustique de la plupart des actions de la Métropole ;
- Le déploiement de radars pédagogiques de bruit et la finalisation de l'expérimentation de l'Etat sur les radars de bruit pouvant sanctionner les contrevenants ;
- La poursuite du dispositif de gestion du bruit dans les cantines, avec de nouvelles écoles équipées d'un afficheur ;

- Le déploiement de capteurs permettant de gérer les bruits des terrasses de bar/restaurant, des plages privées, des chantiers, mais également des bruits pouvant impacter la faune et la flore sous-marine ;
- Les futures lignes de tramway T4 et T5, ;
- Le développement des modes de déplacement doux ;
- La mise en place de dispositifs permettant de réduire la vitesse des véhicules ;
- Sans compter les grands projets de mobilité à horizon 2040.

Ainsi, l'objectif 2030 du 4^{ème} PPBE est d'atteindre les 2% d'habitants exposés.

Le Monitoring Urbain Environnemental :

Forte de plusieurs centaines de capteurs communicants dans les domaines de l'environnement, de la gestion du trafic, de l'eau, de l'énergie, de la sécurité, des déchets, de l'assainissement, etc., la Métropole se positionne depuis plusieurs années dans les domaines de la ville intelligente.

Le développement de plateformes de gestion de la donnée numérique et de différents hyperviseurs permet plusieurs bénéfices :

- Amélioration des performances des services urbains ;
- Amélioration du cadre de vie, sécurité, santé ;
- Économies directes d'énergie, de ressources (eau, recyclage déchets) et de coût d'exploitation pour les collectivités ;
- Réduction des nuisances dans les espaces publics (bruit, air) ;
- Amélioration de la qualité de vie et de l'impact santé des citoyens ;
- Création de nouveaux services et d'emplois pour les collectivités, citoyens et entreprises ;
- Développement de la recherche ;
- Création et développement des entreprises et attractivité du territoire.

Les hyperviseurs et tableaux de bords en cours de réalisation permettent aux décideurs de gérer en quasi-temps réel la performance du territoire, et de communiquer au grand public, de manière transparente et chiffrée, les gains réalisés par la politique publique.

Les actions en faveur de la reconquête de la biodiversité :

La Métropole poursuit sa politique de préservation de la biodiversité, de renaturation de son territoire et d'économie des ressources naturelles, avec un axe fort autour des mers et des océans.

Les actions de préservation de la biodiversité terrestre :

La Métropole poursuit sa politique de préservation de la biodiversité et d'économie des ressources naturelles.

En 2026, l'action métropolitaine poursuivra un objectif clair : protéger, restaurer et mieux faire connaître le patrimoine naturel du territoire. Elle s'attachera ainsi à préserver la biodiversité et les espaces naturels tout en renforçant la présence de la nature en ville.

Cette ambition se traduira par la poursuite de la gestion des six sites Natura 2000 sur la période 2024-2028, par la restauration des corridors écologiques — avec, notamment, la création d'un nouveau passage à faune sous-routier au Broc, l'installation d'échappatoires dans certains canaux et la réduction de la pollution lumineuse pour protéger les continuités nocturnes — ainsi que par la diffusion du Plan stratégique de gestion des zones humides métropolitain.

La Métropole engagera également la mise à jour de la Trame verte, bleue et noire sur la base de la cartographie écologique 2025, tout en renforçant la préservation des espèces protégées et la prise en charge de la faune en détresse, dont le Molosse de Cestoni, espèce emblématique dont Nice abrite l'une des plus importantes populations européennes.

Parallèlement, un effort accru sera porté à l'accompagnement, à la sensibilisation et à la formation du public grâce à l'intensification des opérations *Curieux de nature*, qui contribueront à diffuser plus largement la culture de la protection de l'environnement.

Aires Marines Protégées et actions de préservation des écosystèmes marins :

La Métropole Nice Côte d'Azur est gestionnaire depuis 2013 de l'aire marine protégée Natura 2000 Cap Ferrat couvrant la moitié Est de son espace maritime. 2026 verra la poursuite des actions de gestion de cette aire et sera également un temps d'évaluation et de mise à jour de son plan de gestion. Avec l'instauration de l'aire marine protégée sur le littoral niçois, de nouvelles actions seront mises en œuvre notamment en accroissant la communication et la sensibilisation. Des suivis et des actions de gestion permettant la mise en œuvre de la réglementation nouvelle sont prévus notamment sur la pêche de loisir et l'activité de plongée dans le secteur de la Grotte à corail dès le printemps 2026.

2026 sera également l'année de l'élaboration et de l'adoption du Plan Cétacés, le plan d'actions métropolitain pour la préservation des cétacés se traduira notamment par une présentation du diagnostic bruit sous-marin mené avec les partenaires technico-scientifiques, la mise en œuvre du suivi cétacés sur tout l'espace maritime métropolitain et des actions accrues de sensibilisation et de communication sur le Sanctuaire Pelagos.

Enfin, 2026 est une année importante pour l'élaboration du STERE, le Schéma territorial de restauration écologique ou Plan de reconquête de la biodiversité marine qui a démarré en juin

2025. Ce Schéma est structurant pour réduire les pressions anthropiques qui pèsent sur les écosystèmes marins de tout l'espace métropolitain et permettra la valorisation des actions déjà réalisées par la Métropole (station Haliotis 2, retrait d'engins de pêche, etc.) ainsi que la poursuite et/ou la mise en œuvre d'actions de restauration telles que la création de zone de mouillage et d'équipements légers (avec le lancement des études préalables), de récifs artificiels pour les nurseries dans les ports, etc.

La politique agricole et alimentaire métropolitaine et les actions en faveur de la montagne :

L'année 2026 sera consacrée au lancement opérationnel de l'espace test agricole métropolitain. L'installation des deux premiers testeurs sur le site est prévue pour le 1^{er} semestre 2026.

Les dispositifs d'accompagnement techniques et financiers au bénéfice des communes membres seront poursuivis durant l'année 2026, et porteront notamment sur la rénovation de bâtis agricoles visant à l'amélioration des conditions de travail des exploitants (déploiement des projets à Belvédère, Venanson et Isola).

Le Projet Alimentaire Territorial, labellisé de niveau 2 en 2025, poursuivra sa phase concrète de réalisation avec plusieurs actions en faveur des communes (restauration scolaire, gaspillage alimentaire) et des administrés (sensibilisation à l'alimentation durable).

Concernant la politique d'aide à l'hébergement lié à l'itinérance, plusieurs communes du Haut Pays sont accompagnées financièrement mais également techniquement, notamment Saint-Dalmas-le-Selvage pour le refuge de Sestrière. Le versement d'une dernière tranche de subvention est prévu pour le projet de réhabilitation de l'hôtel Cassini à la Bollène Vésubie.

Le projet de requalification touristique du Tournairet entrera en phase opérationnelle avec l'implantation des premiers mobiliers de signalétique. L'entretien et le déploiement de l'offre d'activités de pleine nature se poursuivra.

2026 verra le lancement concret des actions portées par la Métropole au sein des deux projets de coopération transfrontalière :

- La stratégie PITER ALPIMED+, coordonnée par la Métropole, au bénéfice de la zone montagne et dont les thématiques prioritaires sont le développement économique et la résilience du territoire face au changement climatique ;
- La stratégie PAYS-SAGE+, au sein de laquelle la Métropole, en tant que partenaire, développera des actions en faveur d'un tourisme durable et accessible sur la frange littorale.

Le soutien aux Syndicats Mixtes de Stations est maintenu avec des niveaux financiers équivalents, malgré la baisse de la contribution du Conseil départemental des Alpes-Maritimes opérée en 2025, et les subventions aux institutions agricoles se poursuivent en vue d'apporter un accompagnement solide aux communes membres.

Le plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) :

Depuis l'approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain le 25 octobre 2019, la Métropole améliore son document d'urbanisme au travers d'études prospectives visant à répondre au mieux aux besoins des communes métropolitaines grâce à différentes procédures :

- La modification de droit commun n°1, approuvée le 6 octobre 2022 ;
- Les modifications simplifiées dont la dernière (n°3) a été approuvée le 11 juillet 2025 ;
- La révision générale n°1, prescrite par le conseil métropolitain le 21 octobre 2021. La Métropole poursuivra son élaboration en 2026 pour une approbation d'ici fin 2027, avec comme objectifs de :
 - Porter et partager l'ambition politique en matière de transition écologique, de résilience du territoire et de préservation des paysages et du cadre de vie ;
 - Traduire réglementairement la politique de transition écologique portée par la Métropole et intégrer la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique ;
 - Faire évoluer le plan de mobilité (PDM) et le plan de déplacements urbains (PDU) en fonction de ces nouveaux enjeux ;
 - Réexaminer plusieurs sujets de fond dont la trame verte, bleue et noire, et prendre en compte des nouveaux risques et aléas ;
 - Adapter le PLUm au contexte réglementaire et législatif, notamment au regard de la loi Climat et résilience du 22 août 2021, tout en permettant l'émergence et la concrétisation de projets communaux et métropolitains portant notamment sur la poursuite des études relatives au zéro artificialisation nette (ZAN).
- Les déclarations de projet valant mise en compatibilité du PLUm, avec dix procédures en cours, notamment sur les communes de Nice (collège rive gauche), Gattières (collège et logements), Saint-André-de-La-Roche (réaménagement d'une partie de la carrière en zone d'activité économique), Saint-Etienne-de-Tinée (Auron remontée mécanique) et Saint-Dalmas-Le-Selvage (création d'une zone artisanale).

La mobilité durable :

La politique de mobilité durable portée par la Métropole est pro-active. Elle se décline au travers d'opérations structurantes et d'actions multiformes.

En 2026, la Métropole poursuivra l'amélioration des matériels de transport et les travaux de sécurisation et d'amélioration des lignes existantes et d'amélioration du service.

Le **rallongement des rames de la ligne 1**, avec faculté d'emport de 20 000 passagers supplémentaires quotidiens, s'achèvera.

Engagée en 2024, cette opération d'envergure de modernisation des rames de la ligne 1 a vu, en 2025 l'arrivée progressive de rames rallongées à compter de septembre 2025 jusqu'à mars

2026. Au nombre de 13, leur mise service se finalisera début 2026. Il s'agit de porter la capacité d'emport de chacune des rames de 200 à 300 passagers. Les rames passeront de 33m à 44m de long.

Au global, sur la ligne, la moitié des rames en circulation actuellement étant déjà rallongées, on attend une augmentation de l'offre de transport de 15 %.

En 2026, la Métropole engagera également un **programme renforcé de travaux dédiés à la sécurité et à l'amélioration du réseau de tramway**. Sur la ligne 1, plusieurs interventions seront menées, notamment la réfection de la plateforme et des quais aux stations Cathédrale-Vieille ville, Jean-Médecin, Valrose, République et Jean-Jaurès, ainsi que la pose de barrières et de dispositifs de protection adaptés. Parallèlement, des opérations d'entretien et de sécurisation seront conduites sur l'ensemble des lignes, incluant le suivi structurel de la galerie de la ligne 2, l'adaptation de la zone de sécurité ferroviaire à proximité du dépôt de carburant de l'aéroport et la mise aux normes des systèmes de communication destinés aux services de secours (RFF) dans le tunnel de la ligne 2. Cette démarche vise à garantir un niveau élevé de fiabilité, de sûreté et de confort pour les usagers.

Le renfort d'attractivité de notre réseau de transport, fruit des investissements portés par la Métropole au cours des dernières années, se traduit par une augmentation nette de sa fréquentation, et l'identification de lignes en surcharge, nécessitant **des renforts d'offre**.

La Métropole poursuivra en 2026 la préparation des **nouvelles lignes de tramways appelées à structurer durablement la mobilité à l'ouest comme à l'est de Nice**. Pour la future ligne T4 en direction de Saint-Laurent-du-Var et de Cagnes-sur-Mer, les acquisitions foncières et les travaux continuent, notamment sur les ouvrages d'art et les opérations de dévoiement de réseaux entre Nice et le secteur du Val-Fleuri. S'agissant de la ligne T5, qui desservira Nice-L'Ariane, Saint-André-de-la-Roche, La Trinité et Drap, l'année 2026 marquera une étape importante avec l'analyse des conclusions de l'enquête publique et le lancement des premières opérations de dévoiement de réseaux, amorçant ainsi concrètement la phase opérationnelle du projet.

Le réseau de bus métropolitain fait l'objet d'investissements majeurs destinés à **améliorer l'efficacité des lignes comme le confort des usagers**. Cette stratégie d'ensemble repose sur l'optimisation des parcours, la modernisation des arrêts et une amélioration globale de la qualité de service - confort, sécurité, lisibilité du réseau et fluidité de la desserte - rendue possible grâce à des aménagements spécifiquement dédiés.

Dans cette dynamique, la Métropole a lancé en octobre 2024 **deux lignes de bus à haut niveau de service (BHNS)**, les « Lignes + », issues de la transformation des lignes 8 et 12. En 2026, leur déploiement se poursuit, avec l'ambition claire d'offrir une alternative crédible au tramway et de favoriser le report modal.

Elles présentent des caractéristiques proches du tramway : abribus doubles, distributeurs automatiques de titres, bornes d'information et bus articulés électriques. Leur performance est assurée par la priorité aux carrefours stratégiques, des voies réservées, la suppression de la vente à bord et l'accès possible par toutes les portes.

Ces nouvelles dessertes, plus rapides, accessibles et performantes ont renforcé l'offre de transports sur des axes structurants, avec des plages horaires étendues :

- La ligne 8+ relie la place Goiran au Palais des Expositions en desservant les boulevards de Cessole et Gambetta, la Promenade des Anglais et la Promenade du Paillon ;
- La ligne 12+ relie Cap 3000 à l'hôpital Pasteur.

En 2026, le projet BHNS franchira une nouvelle étape avec la mise en service du parking relais de 265 places implanté au carrefour Tzarewitch-Gambetta, opération qui permettra également la requalification complète d'un secteur aujourd'hui dégradé. Ce nouvel équipement facilitera l'accès aux transports en commun pour les habitants des collines, notamment vers la ligne 8+.

Enfin, les aménagements de sécurisation du site propre seront finalisés et le renforcement de la chaussée sur l'axe Gambetta-Cessole se poursuivra, en continuité des travaux engagés en 2025, afin de parachever pleinement la performance de ce réseau structurant.

La décarbonation de la flotte de bus du réseau Lignes d'Azur consistant à déployer chaque année de nouvelles lignes de bus équipées de véhicules à bas carbone (électriques ou à gaz naturel) s'achèvera dans le courant du 1^{er} trimestre 2026, date à laquelle la décarbonation du parc de bus sera considérée comme complète (à l'exception de quelques lignes dont l'itinéraire ne permet pas l'affectation de bus de gabarit plus encombrant).

A ce jour, **96% des voyages réalisés sur le réseau Lignes d'Azur sont d'ores et déjà décarbonés**. Les prochaines actions porteront sur l'amélioration de la performance des équipements de recharge de bus (gaz et électriques).

Dans le cadre de **l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** métropolitain, la mise en accessibilité des quais se poursuit activement. Tous les nouveaux arrêts du réseau, ainsi que certains arrêts existants, font l'objet d'aménagements spécifiques – une dynamique qui sera renforcée en 2026.

Grâce à une politique volontariste de modernisation du matériel roulant, menée depuis trois ans par la Métropole et la Régie Ligne d'Azur, l'ensemble des bus et rames de tramway du réseau sont désormais accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, chaque voyageur emprunte un véhicule adapté.

Ces opérations s'inscrivent dans le schéma global des transports de la Métropole à l'horizon 2040 et contribue à l'objectif de réduction de 55% d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030.

Ce schéma d'exploitation de transports s'inscrit dans une **démarche globale de multimodalité** qui permet à chaque usager de passer du train au bus, au tram, à la marche, etc.

S'agissant de la mise en cohérences des différentes offres de mobilité, la Métropole poursuivra ses projets avec :

- Le pôle d'échanges de Beaulieu-sur-Mer, avec la poursuite de la réhabilitation du bâtiment voyageurs, par suite de la mise en service du parvis ;
- La poursuite des études pour le futur Service Express Régional Métropolitain (SERM) azuréen, labellisé par les services de l'Etat et l'intervention de la Société des Grands Projets, sous pilotage de la région Sud ;
- Enfin, des crédits sont prévus en études pour un dépôt de bus à l'ouest de Nice dans le cadre d'un projet de l'extension des dépôts existants de bus pour RLA qui ne sont actuellement qu'à l'est de Nice (Drap - Garigliano). Cette opération consiste à construire un bâtiment neuf permettant d'assurer le remisage et l'entretien, de la flotte propre de bus des lignes de l'Ouest, intégrant le centre de maintenance et de remisage de plusieurs lignes de bus, mais aussi des stations de lavage et de service.

Les actions en faveur de la mobilité douce :

La Métropole investit pleinement le champ de la mobilité douce de façon pro-active et multiforme.

La Métropole Nice Côte d'Azur participe pleinement et incite fortement au développement de la pratique du vélo, grâce notamment à l'extension du réseau de pistes cyclables et au déploiement de services à destination des usagers du vélo.

Au titre des infrastructures, après des travaux commencés ou achevés en 2025 (achèvement de la piste cyclable bidirectionnelle reliant Nice à La Trinité, partie ouest de l'avenue Grinda et liaison entre l'avenue Valéry Giscard d'Estaing et l'avenue des Grenouillères à Nice, rue Garigliano à Cagnes-sur-Mer et premier tronçon de la M19 à St André de la Roche (partie 1), l'année 2026 permettra notamment les aménagements cyclables suivants : création de stationnement vélos, réalisation de la piste cyclable de l'avenue Edouard Grinda dans sa globalité, aménagements cyclables à réaliser dans le cadre du plan bitume et second tronçon cyclable sur la M19 à Saint-André-de-la-Roche.

La Métropole dénombre 30 stations de réparation et de gonflage et divers outils pour effectuer de petites réparations, pompe à main pour regonfler son vélo (13 à Nice et 7 dans le moyen et Haut Pays), 60 points de charge disponibles pour les vélos à assistance électrique et 454 places de stationnement pour les vélos dans les 5 parcs à vélo fermés et sécurisés dont l'accès est gratuit pour les abonnés du réseau Lignes d'Azur. 15 nouvelles stations de réparation/gonflage vont être installées sur les communes de Nice, Cagnes-sur-Mer, Saint-Laurent-du-Var et La Trinité cet automne. 2026 permettra de poursuivre ces actions et d'investir dans le maintien des dispositifs existants, avec une dizaine d'abris sécurisés prévus à Cagnes-sur-Mer, Saint-

Laurent-du-Var et La Trinité, notamment, ainsi que de nouvelles stations de réparations et de gonflage.

La Métropole poursuit son partenariat avec Geovelo pour proposer des parcours et des itinéraires vélo.

La Maison du vélo métropolitaine qui a ouvert ses portes en 2025, développe ses actions en tant que plateforme d'activités et d'informations dont l'objectif est de promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement auprès du plus grand nombre de personnes. Diverses activités seront proposées au public dont des ateliers d'auto-réparation, une remise en service de vélos, un recyclage et une mise à disposition de pièces détachées, des bourses aux vélos, un marquage vélo, une vélo école avec l'apprentissage du vélo pour tous et un espace d'accueil, d'informations et de documentations y compris sur le cyclotourisme (conseil et parcours).

Les opérateurs de vélos LIME et PONY poursuivent leurs activités sur les 12 communes de la Métropole (contre 6 précédemment) avec 2 000 vélos dont 90 % à assistance électrique. La prise et la dépose se font uniquement sur les 250 zones de stationnement dédiées et réalisées par la Métropole. 2026 sera marquée par le développement et le marquage de nouvelles zones de stationnement pour la prise et la dépose des vélos.

Le soutien au développement des mobilités électriques :

La Métropole continuera par ses investissements, en 2026, à encourager toutes les mobilités électriques :

- L'objectif annoncé de **600 points de charge d'ici à 2025 a été atteint en janvier 2024**. Sur l'année 2025, ce sont 30 nouveaux points de charge qui ont été mis en service et 3 stations modernisées. D'autres stations sont en cours d'installation et pourront être mises en service d'ici la fin de l'année. A fin 2025, le parc *Prise de Nice* comptera 842 points de charges ;
- L'année 2026 permettra, tout à la fois, de continuer à déployer le dispositif des bornes de recharge et à moderniser et remplacer les bornes vétustes par des **bornes à charge rapide voire accélérée** ;
- Le schéma directeur de déploiement des bornes de recharge électriques sera finalisé pour accompagner de façon optimale les dispositifs, identifier les besoins, et les nécessités de remplacements.

D'autres dispositifs offrent des services de mobilité vertueuse grâce aux deux opérateurs d'auto partage de véhicules électriques Mobilize Share et Getaround : 71 véhicules électriques en autopartage sur 7 communes, ainsi qu'à l'opérateur de scooters électriques partagés YEGO qui a déjà déployé 250 scooters électriques à Nice depuis 2023.

Enfin, la Métropole continue d'accompagner et d'inciter à la pratique du covoiturage par une aide financière des utilisateurs via la plateforme BLABLACAR DAILY avec une aide pouvant aller jusqu'à 200€/personne/mois.

La Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur :

La Métropole Nice Côte d'Azur, en tant que membre de l'établissement public « Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (SLNPCA) », contribue activement au financement global du projet, avec une participation fixée à 56,9 millions d'euros.

La convention prévoit notamment la construction de la gare Nice-Aéroport qui se positionne déjà comme une référence en Europe grâce à son architecture bioclimatique. Sa canopée en bois recyclé, équipée de panneaux photovoltaïques, permettra de produire annuellement 600 mégawatts d'énergie renouvelable, illustrant ainsi l'engagement écologique de la Métropole et de ses partenaires. Les travaux ont été lancés officiellement le 19 juin dernier.

4.4. Les opérations structurantes et les aménagements de voiries, de réseaux et d'espaces publics

Deux opérations majeures dont les aménagements ont été inaugurés en 2025, feront l'objet de travaux de parachèvement : l'aménagement routier de la Sortie Ouest de la Voie Mathis et la réalisation de la Promenade du Paillon 2.

D'autres opérations de sécurisation, notamment des tunnels sur le réseau métropolitain se poursuivront.

L'aménagement de la Sortie Ouest de la Voie Mathis :

Ce projet d'envergure, majeur pour la Métropole, consistant à réaliser une dérivation des deux voies de la plateforme principale de la chaussée nord de la voie Pierre Mathis derrière l'ancienne gare SNCF de Saint-Augustin, puis en souterrain sous l'avenue Grinda et sous l'avenue Valéry Giscard d'Estaing (ex-route de Grenoble) a vu le jour en 2025 avec une inauguration en juin.

Elle permet aux usagers, se rendant sur l'autoroute A8, d'éviter quatre carrefours à feux et apporte un gain significatif en termes de circulation, de sécurité routière et d'émission de gaz à effet de serre, par l'évitement du carrefour Grinda/Grenoble et la traversée du tramway au niveau du boulevard Paul Montel.

L'aménagement des espaces publics en surface sera totalement finalisé en 2026 grâce au transfert du trafic en souterrain.

Le prolongement de la Promenade du Paillon :

Le projet de prolongement de la Promenade du Paillon sur 8 hectares supplémentaires, a été finalisé en octobre 2025, avec des livraisons au fur et à mesure des réalisations du chantier.

Les prestations d'investissement sur l'année 2026 pour la réalisation de la Promenade du Paillon, au titre du budget de la Métropole, concerneront la fin des travaux de voirie sur le périmètre du projet (Risso, Saint Jean-Baptiste, Gallieni).

Ainsi, au travers de ces opérations, ce ne sont pas seulement les aménagements de la Promenade du Paillon qui sont traités, mais bien une requalification intégrale de ce secteur, de façades à façades, et sur voirie, pour améliorer la vie des habitants du quartier.

Les travaux de mise aux normes des tunnels :

Les opérations suivantes sont prévues en 2026 :

- Pour le tunnel Malraux à Nice, sont prévus des travaux d'amélioration de la sécurité (guidage des usagers, modernisation des équipements, gros entretien et éclairage) ;
- La poursuite des études portant sur la mise en sécurité du tunnel Cap Estel à Eze ;
- La réalisation du dossier de sécurité du tunnel Pagary à Utelle.

Enfin, dans le cadre de l'instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art, la Métropole procèdera à des inspections détaillées périodiques ou initiales.

La reconstruction des vallées :

La Métropole aura investi fin 2025 environ 275 millions d'euros pour la reconstruction des vallées de la Vesubie et de la Tinée.

Le programme de reconstruction se poursuit et comprend notamment, en 2026 :

- Le démarrage de la reconstruction des ponts de Maïssa et Venanson sur la commune de Saint-Martin-Vésubie ;
- Les travaux de reconstruction de la route du Mirail et de renforcement du talus de la RM2565 dans le secteur du Fourcat à Lantosque ;
- La reconstruction de la chaussée et des talus dans les secteurs Champouns et Libairet sur Venanson ;
- La poursuite d'études pour le confortement de la falaise de la Malune sur Roquebillière ;
- La reconstruction de la route de la Colmiane et de l'avenue Charles Boissier sur Saint-Martin-Vésubie ;

- La réalisation de travaux de protection hydraulique sur les communes de Saint-Martin-Vésubie et Roquebillière dans le cadre du contrat de délégation conclu avec le Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin (SMIAGE) avec :
 - La reconstruction du premier lacet de la Madone et des ouvrages de protection associés jusqu'au pont de Venanson dans le Boréon ;
 - La réalisation de seuils et de protections hydrauliques dans le vallon du Vernet ;
- La mise en œuvre de travaux de protection du parc Alpha dans le cadre de la convention tripartite Métropole, SMIAGE et Syndicat Mixte pour le Développement des vallées de la Vésubie et du Valdeblorre (SMIX).

En parallèle, les acquisitions foncières liées aux procédures de Déclaration d'utilité publique relatives aux faisceaux GEMAPI démarrées en 2024 devraient se finaliser en 2026.

Le plan pluriannuel d'investissement croissance, emploi et environnement (PPICEE) :

Les crédits proposés au budget visent à finaliser les projets engagés dans le cadre du plan couvrant les exercices 2021 à 2026, approuvé par la délibération n°0.3 du conseil métropolitain du 21 octobre 2021.

Ils s'établissent à 10,7 millions d'euros et seront consacrés aux projets et travaux d'aménagement dans les communes en matière de voirie et d'espaces publics en faveur d'un aménagement du territoire durable.

Une ambition soutenue sur les espaces publics et les infrastructures :

En 2026, les travaux engagés en 2025 se poursuivent et s'achèvent. Ils traduisent les cinq objectifs de la politique publique métropolitaine d'aménagement des espaces publics et des infrastructures suivants :

- La création d'espaces publics de haute qualité urbaine et paysagère structurant la trame urbaine des communes de la Métropole ;
- La requalification d'espaces publics existants par leur perméabilisation et leur végétalisation pour restaurer un cycle de l'eau vertueux et lutter contre les effets des îlots de chaleur ;
- La requalification ou la création de cheminements piétons et de pistes cyclables pour optimiser les modes de déplacements doux ;
- La création d'infrastructures primaires structurantes par application du plan de déplacement urbain du PLUm telles que voies nouvelles, voies vertes et ouvrages sur voies structurantes ;
- Et enfin, la création de voiries et espaces publics rendus nécessaires pour répondre aux besoins générés par des constructions publiques et privées.

La voirie métropolitaine :***L'amélioration des voiries et d'espaces publics :***

La Métropole est présente aux côtés des communes tant pour améliorer le cadre de vie des habitants à travers l'accompagnement des projets que pour garantir la sécurité et assurer la pérennité du patrimoine sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Chaque année une enveloppe est affectée aux communes pour assurer l'entretien du patrimoine des routes et des espaces publics anciennement communaux. Les dotations cantonales peuvent compléter le financement de ces travaux.

En 2026, l'entretien sécuritaire du réseau routier (ex-communales) et les projets contribuant à la qualité et l'attractivité de l'ensemble des communes se poursuivent.

Assurer la pérennité du patrimoine :

Le réseau routier métropolitain compte près de 2 400 km de voies métropolitaines.

Le patrimoine ouvrage d'art est constitué de 2675 murs, 1205 ponts, 97 tunnels, 91 portiques, potences, hauts mats (PPHM) et de 536 ouvrages de protection de falaises (OPF).

Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une politique ambitieuse pour entretenir ce patrimoine :

- L'entretien et la mise en sécurité des ouvrages d'art : il est notamment prévu de poursuivre l'entretien spécialisé des viaducs de la voie Mathis, de reconstruire un pont à La Trinité et d'entretenir le patrimoine important d'ouvrages, avec des inspections détaillées périodiques réglementaires et le contrôle des potences et portiques. Plusieurs études sont à lancer sur le pont du Génie à Nice, le pont du Gabre à Bonson et des protections hydrauliques sur des ponts à La Trinité et Laghet. Enfin, les viaducs métalliques démontables de la Voie Mathis et de Lingostière doivent faire l'objet d'un traitement spécifique ;
- Sécurisation des falaises : un travail de recensement des dispositifs de protection existants et l'élaboration d'un programme d'investissement sont en cours de définition, plusieurs opérations sont en phase d'étude sur les communes d'Utelle, Gilette, Lantosque et Saint-Etienne-de-Tinée ;
- Des opérations sécuritaires sur le réseau (consolidation d'ouvrages de soutènement, remise à niveau de dispositifs de retenue et de la signalisation) et des travaux de renouvellement de chaussées sont priorisés en 2026. Deux enveloppes budgétaires spécifiques sont inscrites : une dédiée au renforcement des chaussées sur le réseau structurant, une autre pour des opérations de sécurité routière permettant de renouveler, mettre aux normes ou créer des dispositifs de retenue pour la sécurité des usagers ;

- Le renouvellement du matériel d'exploitation se poursuivra avec deux objectifs : un taux de renouvellement de 10 ans et la décarbonation des matériels de propreté urbaine ;
- Le renforcement du programme de réfection de chaussées ;
- L'engagement d'un plan de mise aux normes des traversées piétonnes (covisibilité) : après le recensement de 2025, les travaux doivent commencer en 2026 pour répondre aux obligations de la loi « LOM » ;
- Le développement de notre propre réseau radio résilient qui doit aussi équiper les véhicules des équipes d'exploitation des routes, souvent en première ligne lors des événements climatiques majeurs.

Le programme pluriannuel d'entretien de la signalisation horizontale se poursuit. En effet, il est nécessaire de mettre en place une repasse régulière des marquages sécuritaires (passage piéton, bande stop, dents de requins, etc.)

Enfin, notre territoire est soumis à des intempéries qui peuvent impacter notre patrimoine. Le budget comporte ainsi des crédits permettant de réaliser les études et travaux de sécurisation pour rétablir les accès dans les meilleurs délais et sécuriser les usagers.

La signalisation routière et le CMDM (Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains) :

Les crédits d'investissement correspondent à de la gestion patrimoniale des équipements des tunnels et voies rapides (TVS) avec notamment de la maintenance de niveau G3, les grosses réparations et la modernisation des carrefours à feux tricolores et le projet Hyperviseur qui se poursuivra en 2026.

Par ailleurs, il est nécessaire de continuer à assurer la mise en sécurité du réseau (vidéosurveillance, remplacement du parc de contrôleurs de feux, rénovation des panneaux à message variable, mise en œuvre d'équipements de sécurité tels que des plots de balisage, pictogrammes d'évacuation, feux d'alertes, etc.).

Eclairage public et réseaux :

Il s'agit d'assurer un éclairage sécurisé et confortable tout en respectant le pouvoir de police du Maire et en réduisant significativement la consommation d'énergie. Parallèlement, une politique environnementale est mise en œuvre pour préserver la biodiversité.

Outre les actions de maintenance préventive et curative, le remplacement des éclairages à ampoules par des LED sera poursuivi en 2026 (55% du parc étant désormais équipé).

La gestion des eaux pluviales, des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) :

La Métropole intervient sur l'ensemble du cycle d'écoulement des eaux pluviales, depuis les précipitations, la gestion des réseaux publics d'eau pluviale, qu'ils soient enterrés ou aériens, et les enjeux de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

La Métropole poursuit son programme de création et d'entretien pour l'ensemble du patrimoine pluvial (réseaux et postes de relèvement) situé sur le territoire métropolitain.

La continuité de l'écoulement des eaux est assurée pour lutter contre les inondations, avec un entretien des cours d'eau (lit, digues, berges, bassins de dessablement, etc.), sans pour autant se substituer aux obligations des propriétaires riverains des cours d'eau qui ont l'obligation d'assurer l'entretien dit « normal » des berges.

Cette compétence comprend également les équipements de surveillance des cours d'eau (pluies, niveaux, débits) qui seront encore renforcés en 2026, notamment dans les vallées. Les procédures autour des classements des systèmes d'endiguement seront poursuivies en collaboration avec le SMIAGE qui en a la gestion par décision de l'Etat.

Les études et travaux inscrits aux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), largement soutenus par les partenaires financiers (Etat, Agence de l'Eau notamment) sont poursuivis.

La Métropole maintient le financement d'actions déléguées au SMIAGE en matière de GEMAPI, comme des études de bon fonctionnement de cours d'eau, des travaux sur les systèmes d'endiguement dans un contexte réglementaire ayant accru les contraintes, ainsi que la participation financière aux travaux sur les digues du Var confiées par l'Etat au Conseil départemental.

Enfin, les actions autour de la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI) et particulièrement les travaux rendus obligatoires par les Plans de Prévention des Risques d'Incendie de Forêts (PPRIF) se poursuivront. Cela comprend également le contrôle et l'entretien du parc d'hydrants publics métropolitain.

La propreté :

Pour l'année 2026, dans le cadre de la contractualisation avec l'éco-organisme ALCOME et le versement d'une subvention annuelle de l'ordre de 0,7 million d'euros pour le périmètre de Nice, les actions visant à lutter contre les mégots au sol seront reconduites.

A ce titre, la Métropole poursuivra le déploiement de son mobilier urbain spécifique mégot (mégotier et nouveau couvercle cendrier de corbeille de rue), tout en contribuant à la gestion de ce déchet, à travers sa collecte et sa revalorisation. Un soin particulier sera apporté à

l'implantation de ce mobilier urbain, en veillant à optimiser son positionnement et ainsi gagner en visibilité.

En outre, et pour réduire la présence de déchets sur l'espace public, les actions de médiation et de sensibilisation seront poursuivies, de même que l'accompagnement d'actions de collectes éco-citoyennes, ayant permis de récupérer plus de 6,5 tonnes de déchets depuis septembre 2018.

Le déploiement de corbeilles compactrices à énergie solaire se poursuivra pour renforcer le dispositif déjà présent, équiper les derniers grands axes de la ville et constituer des îlots de tri supplémentaires (emballages et verre) pour répondre à l'obligation du tri sur l'espace public dès 2025. Huit points de tri sont d'ores et déjà présents aux entrées des plages et un sur la place Franklin, permettant ainsi de séparer les emballages, le verre et les déchets résiduels.

L'expérimentation d'une caméra intelligente alliant reconnaissance d'objets et de salissures se poursuivra afin d'optimiser les actions de propreté, en complément du suivi journalier d'indicateurs déjà mis en place.

La transformation du parc de propreté avec l'achat de véhicules propres et de matériels électriques se poursuivra, permettant ainsi de réduire les émissions de CO₂.

S'inscrivant dans la politique « ville nette », le lavage haute pression sera renforcé avec une augmentation des fréquences d'opérations de décapage. Un lavage mécanisé à partir d'eau brute (non potabilisée) permettra de préserver la ressource en eau.

Enfin, la contractualisation de la Métropole avec l'éco-organisme CITEO dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés diffus, permettra le versement d'une subvention s'élevant pour 2026 à 0,7 million d'euros environ. La Métropole renforcera ainsi ses actions afin de réduire les déchets d'emballages ménagers éparpillés dans l'environnement.

La collecte et la gestion des déchets ménagers et assimilés :

La Métropole décline une stratégie de collecte et de traitement en cohérence avec les objectifs de la loi Agec et le SRADDET.

L'objectif est pluriel : atteindre les objectifs réglementaires, investir dans de nouveaux dispositifs pour y parvenir, avec une perspective d'activer des filières à responsabilité élargie du producteur (ex : éco-mobilier, écosystème) pour contenir le coût de fonctionnement.

Ainsi, le volet prévention fait l'objet d'investissements constants en permettant le déploiement de nouveaux services à l'usager à l'instar de la distribution de composteurs individuels, collectifs et l'aide à l'acquisition de broyeurs électriques.

Il est envisagé le développement des prestations de la recyclerie mobile, ainsi que le démarrage du compostage électromécanique pour les mois à venir.

De même, pour ce qui relève de la valorisation matière, la Métropole augmente chaque année le nombre et la quantité de flux collectés séparément. Le flux encombrant constitue une priorité pour les années à venir via des modifications organisationnelles (collectes, aménagements en déchetteries et création de sites de transfert).

Le tri des encombrants collectés sur les espaces publics a été repris en régie à compter du 26 octobre 2025. Cette évolution permet de piloter localement les filières de tri et de valorisation et de sécuriser la Métropole Nice Côte d'Azur pour la traçabilité des flux de déchets

La Métropole crée un centre de tri des emballages métropolitain ; les travaux sont en cours et le site sera opérationnel fin 2026.

Afin de permettre une valorisation énergétique vertueuse la Métropole investit dans la modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique de l'Ariane (projet *Arianeo*), permettant notamment de fournir une énergie à bas coût aux quartiers de Nice Est.

Enfin, le volet recettes du budget de la Régie pour la gestion des déchets ménagers et assimilés (RGDMA) est en constant développement, en maximisant les soutiens obtenus *via* les filières REP (responsabilité élargie du producteur), et l'assujettissement des professionnels à la redevance spéciale, conformément à la réglementation.

L'implantation d'un centre technique, de locaux et d'un parking relais sur l'îlot « Pont-Michel » :

Désireuse de rationaliser ses implantations et de disposer de locaux plus fonctionnels, la Métropole a décidé de regrouper sur un même lieu les services de la direction de la propreté et ceux de la régie en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Cette réflexion se conjugue avec la volonté de dynamiser l'activité des quartiers de Nice Est, en accompagnant notamment les potentialités de développement qu'offre le réseau de transport public. Ainsi, l'opération prévoit d'implanter d'un parking silo de 500 emplacements sur l'îlot dont 400 places de parking relais.

Annexe – Les flux internes et le budget annexe Nice Méridia

I. Les flux internes

Afin de simplifier la lecture du rapport de présentation du budget, les flux internes - globalement neutres - sont retraités.

Ils s'élèvent à 142,9 millions d'euros et comprennent les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes ainsi que les remboursements de charges entre budgets.

Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes :

Poste (en millions d'euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	129,3	-
Budget annexe des transports	-	121,3
Budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline	-	5,1
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	-	2,4
Budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis	-	0,5
Total	129,3	129,3

Les remboursements de charges entre budgets :

Poste (en millions d'euros)	Dépenses	Recettes
Budget principal	-	10,6
Budget annexe régie gestion des déchets ménagers et assimilés	8,1	-
Budget annexe des transports	0,8	-
Budget annexe du Centre de Formation d'Apprentis	0,2	-
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	0,1	-
Budget annexe de la régie tempêtes Alex-Aline	0,1	-
Budget annexe régie missions d'autorité portuaire	1,3	3
Budget annexe régie pour l'exploitation des ports d'Azur	3	-
Total	13,6	13,6

II. Le budget annexe Nice Méridia

Compte-tenu de sa nature particulière (budget annexe de lotissement relevant de normes comptables spécifiques), de ses liens avec le budget principal (avance initiale qu'il est prévu de solder en 2026), de sa vocation à être clôturé après la cession prévue en 2026, il n'est pas tenu compte de ce budget annexe dans l'appréhension des équilibres consolidés.

Les opérations prévues en 2026 sur ce budget portent sur :

- La cession du terrain dit « pied de coteaux » pour un montant de 11,7 millions d'euros ;
- Le remboursement de l'avance consentie par le budget principal lors de la création du budget annexe.